

Document de travail



DOCUMENT d'ACCOMPAGNEMENT

La CLASSE de 3^{ème} de DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE



Ce document d'accompagnement a été préparé par **un groupe de travail**, placé sous la présidence du Recteur Daniel Bloch. Sa composition est donnée ci-dessous. De nature provisoire, ce document est destiné à être enrichi en fonction des expériences du terrain. Il constitue un document ressource dans lequel les enseignants pourront puiser, et non un ensemble de prescriptions

Le module de 6 heures de découverte professionnelle est introduit en fonction d'un objectif précis : réduire les sorties sans qualification. Il s'agit d'amener tous les élèves, ou presque, à réussir à un CAP ou à un BEP. La voie de l'échec n'est pas la voie professionnelle, mais bien celle qui conduit chaque année 150 000 élèves à sortir de l'École sans qualification professionnelle ou sans diplôme supérieur au Diplôme National du Brevet.

Président

Daniel BLOCH Recteur, Professeur émérite à l'Université J. Fourier

Coordonnateurs

Daniel ALLARD Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
Coordination des documents pédagogiques

Françoise CHRISTOPHE Chargée d'études au bureau du contenu des enseignements
Coordination

Jean-Pierre COLLIGNON DAFPIC, Délégué académique à l'apprentissage
Coordination du document « option de découverte professionnelle »

Michèle DOERFLINGER Inspectrice de l'éducation nationale de l'enseignement technique
Coordination du document « module de découverte professionnelle »

Membres

Jean-Marc AUBERT Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Claude BISSON-VAIVRE Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Meurthe et Moselle

Jean-Paul BOUVEROT Délégué académique aux enseignements techniques

Benoît BOUYX Directeur adjoint de l'ONISEP

Danielle BRAGARD Inspectrice d'académie – Inspectrice pédagogique régionale

Joëlle COISEUR Principale du collège V. Hugo de Ham

Brigitte COLIN Inspectrice de l'éducation nationale de l'enseignement technique

Bernadette DUBOIS Secrétaire générale adjointe d'Académie

Marie-Claude GUSTO Chef de département ONISEP

Guy HAMONIC Proviseur du lycée professionnel A. Briand de Blanc-Mesnil

Sylvie HAUCHECORNE Chef du service académique d'information et d'orientation

Bernard PORCHER Adjoint au chef du bureau de la formation professionnelle initiale de l'apprentissage et de l'insertion

Gérard PRODHOMME Inspecteur d'Académie, directeur de services départementaux de l'éducation nationale

Alain MARIE Inspecteur de l'éducation nationale de l'enseignement technique

Françoise NISSEN Chef du service académique d'information et d'orientation

Joël RIVOAL Inspecteur de l'éducation nationale de l'enseignement technique

Jean-Jacques SAVEY Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Félix SMEYERS Inspecteur d'Académie – inspecteur pédagogique régional

Claude VALTAT Professeur agrégée

Christiane VAISSADE Inspectrice d'Académie – inspectrice pédagogique régionale (Lettres)

Pierre VIALA Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du LOT

SOMMAIRE

TEXTE NATIONAL d'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

1 - La PRÉSENTATION du MODULE de DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE

2 - Des CONDITIONS de RÉUSSITE

3 - La STRUCTURE du DOCUMENT d'ACCOMPAGNEMENT

4 - Les ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

4.1 La démarche pédagogique

4.2 Les champs professionnels

4.3 Une acquisition progressive de compétences

4.4 L'articulation entre les divers enseignements de la classe de 3^{ème}

5 - L'ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

5.1 Le déroulement de la classe

5.2 Le fonctionnement pédagogique

5.3 Les locaux et les équipements

6 - Le SUIVI des ÉLÈVES

6.1 L'accueil et l'accompagnement

6.2 L'évaluation

7 - Les RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

8 - Les ANNEXES

TEXTE NATIONAL D'ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Bulletin officiel [B.O.] n° 11 du 17 mars 2005

Enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième

NOR : MENE0500302A

RLR : 524-2c

ARRÊTÉ DU 14-2-2005

JO DU 25-2-2005

MEN

DESCO A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2, L. 311-3, L. 311-5, L. 311-7, L. 331-4 et L. 421-7 ; A. du 2-7-2004 ; avis du CNP du 4-1-2005 ; avis du CSE du 7-2-2005

Article 1 - Les orientations pédagogiques de l'enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième sont fixées conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2005-2006.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté; qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

Annexe

TEXTE NATIONAL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Le module de 6 heures hebdomadaires de découverte professionnelle est proposé à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d' **un projet de formation** dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Il a pour but :

- d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social ;
- de les aider à retrouver le sens d'un projet scolaire en construisant leur projet personnel par la connaissance des voies et des parcours de formation.

Il participe à l'éducation à l'orientation, en conduisant les élèves à :

- appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles et donner le goût d'entreprendre ;
- mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième ;
- découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

Pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (comprenant notamment les conseillers d'orientation psychologues), le module de découverte professionnelle permet de développer des compétences et connaissances générales et d'aborder des savoirs relatifs au monde professionnel. En prenant appui sur une **pédagogie de projet et en particulier sur des réalisations**, il permet aux élèves de construire de nouveaux apprentissages à partir de **situations concrètes** et en favorisant une comparaison avec le monde du travail.

Les classes de troisième offrant ce module sont, le plus souvent, implantées dans les lycées professionnels.

1 - Objectifs et démarche pédagogiques

La découverte professionnelle s'appuie largement sur la mise en place de situations d'apprentissage au plus près des aspirations des élèves. Elle se fonde sur un contact direct avec le monde professionnel. Elle tient compte de l'offre de formation académique.

L'équipe pédagogique accordera une attention particulière à l'organisation d'activités combinant l'acquisition des compétences et connaissances visées et la rencontre de deux champs professionnels respectivement du domaine du tertiaire et de l'industriel.

Le module "6 heures" de la découverte professionnelle se caractérise à la fois par les attentes spécifiques des élèves et par l'importance de son horaire hebdomadaire. Il se fonde donc sur une **approche individualisée**, permettant :

- de partir des **besoins des élèves** : des bilans personnels réguliers visent à faire prendre conscience de ces besoins, mais aussi à mettre en évidence les acquis sur lesquels il est possible de s'appuyer pour progresser et à faire le lien avec le projet personnel ;

- de favoriser, par l'organisation d'activités, notamment de réalisation et d'immersion, en lien avec le monde professionnel, **l'envie d'apprendre** à la fois dans le domaine spécifique à la découverte professionnelle mais aussi, et peut-être surtout, dans celui des compétences et connaissances générales ;
- d'accompagner les élèves dans la construction de leur **projet d'orientation**.

Le tableau ci-après recense les principaux types d'activités à mettre en œuvre dans une progression établie sur l'année scolaire. Cette liste pourra être aménagée et enrichie en fonction des conditions locales. **On privilégiera les présentations fondées sur les activités des élèves.** On veillera à :

- articuler la grande majorité des séances autour des réalisations liées à la découverte professionnelle. Un projet commun aux élèves concernés pourra permettre de donner une cohérence aux activités tout en respectant les besoins spécifiques de chacun ;
- diversifier les lieux de formation : lycée professionnel, lycée d'enseignement général et technologique, centre de formation d'apprentis et milieux professionnels ;
- impliquer divers partenaires.

Types d'activités proposées

Des réalisations dans au moins deux champs professionnels, du domaine tertiaire et industriel, par exemple :

- Participation en lycée professionnel et/ou en entreprise à la production d'un bien ou d'un service dans des situations authentiques.
- Simulation de création ou de fonctionnement d'une entreprise.
- Division des tâches à accomplir en plusieurs étapes faciles à comprendre et à mettre en œuvre.
- Repérage des ressources et des difficultés : équipements, outils, matériaux utilisés...
- Mise en œuvre d'outils, de procédures et de moyens professionnels.
- Évaluation et corrections des réalisations et tâches confiées.

N.B. : ces activités sont encadrées par un tuteur ou un professeur référent.

Des activités de construction d'une orientation positive, par exemple :

- Tests, entretiens, bilans scolaires avec le concours des conseillers d'orientation psychologues.
- Identification des points forts, des centres d'intérêt et des aspirations personnels des élèves.
- Exploitation d'un centre documentaire (consultation de fiches formations/métiers, visites de sites dédiés à l'orientation et à la formation)...
- Mise en cohérence de son projet et des activités proposées dans le cadre de la découverte professionnelle.
- Présentation des choix de stages ou de visites en entreprise.

Des activités de découverte, par exemple :

- Visites ou stages dans différents types d'organisations : entreprises publiques ou privées, administrations, associations...
- Visites ou stages dans des sections technologiques des lycées, dans des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis voisins.
- Échanges avec des professionnels ou des élèves en formation professionnelle, dans le cadre d'une intervention organisée dans l'établissement.
- Utilisation de documents ou d'informations issus des médias sur les métiers et secteurs professionnels et sur les formations professionnelles.
- Exploitation de documents d'entreprises.

Des activités de mise en commun et de synthèse,

par exemple :

- Élaboration de dossiers.
- Comptes rendus d'expérience, présentation de réalisation.

2 - Capacités, compétences et connaissances visées

Les encadrés ci-après présentent les compétences et capacités visées par le module "6 heures". Ils peuvent, eux aussi, être aménagés et enrichis en fonction des spécificités locales. Cette liste donne une indication sur l'équilibre recherché entre les différents champs de compétences et ne suggère en rien un ordre de présentation aux élèves. Les activités organisées croisent les compétences transversales et spécifiques. Chaque discipline d'enseignement général peut apporter son éclairage sur l'observation et l'étude des métiers.

Les activités organisées conduisent à aborder des notions théoriques (comme celles de travail, d'emploi ou de profession...) qui seront expliquées aux élèves, de manière simple et concrète. Il en est de même pour les notions de cahier des charges, de prototype, de planification, etc. liées à l'objectif de production.

Capacités et compétences transversales

S'informer, analyser :

- repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes) ;
- mettre en œuvre quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique) ;
- s'organiser pour conduire une recherche, un questionnaire, un entretien, une enquête.

Communiquer, organiser, décider :

- savoir se présenter, être ponctuel ;
- classer les données recueillies ;
- réaliser un compte rendu ;
- exposer et justifier des choix.

Réaliser, contrôler, évaluer :

- respecter une consigne et prendre en compte des contraintes organisationnelles ;

- comprendre, construire et utiliser des méthodes de travail, dont certaines en équipes ;
- utiliser les réseaux informatiques ;
- appliquer quelques règles simples de sécurité ;
- se positionner par rapport à la réalisation d'une tâche : valoriser ses réussites, exposer les difficultés, envisager des solutions pour les surmonter ;
- tenir compte des résultats de bilans de contrôle et d'évaluation.

Compétences et connaissances spécifiques

A. Découvrir et explorer des activités professionnelles

- A.1** Distinguer des secteurs d'activité et citer quelques métiers qui les composent.
- A.2** Repérer les conditions d'accès à l'emploi.
- A.3** Citer les tâches et activités constitutives d'un métier observé.
- A.4** Identifier les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers.
- A.5** Identifier les différents acteurs intervenant dans un espace donné.
- A.6** Décrire l'environnement d'un métier.

B. Découvrir des organisations

- B.1** Repérer des entreprises locales et indiquer leurs caractéristiques.
- B.2** Repérer leurs principaux types d'activités : production de biens et de services.
- B.3** Analyser quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local.
- B.4** Citer les partenaires et les acteurs d'une organisation locale et définir leur rôle (clients, fournisseurs, dirigeants, salariés).

C. Découvrir des lieux et des modalités de formation

- C.1** Identifier des lieux et des voies de formation, en relation avec un cursus de formation et un parcours professionnel.
- C.2** Identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications.
- C.3** Repérer les principaux organismes liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (Chambres consulaires, CIO, mission locale pour l'emploi des jeunes, ONISEP).

D. Participer à la réalisation de biens ou de services, en lycée professionnel ou en entreprise

- D.1** Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle.
- D.2** Travailler en équipe.
- D.3** Respecter des procédures de production ; situer les principales étapes de la production dans un processus.
- D.4** Prendre en compte quelques procédures liées au contrôle de la qualité du travail.
- D.5** Mettre en œuvre quelques règles d'organisation du poste de travail.

3 - Accompagnement et évaluation des élèves

L'accueil des élèves en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du décret n° 2003-812 (**B.O. n° 34 du 18 septembre 2003**) en ce qui concerne les visites d'information, séquences d'observation et stages d'initiation. Le suivi des activités de réalisation sera assuré par un professeur référent ainsi que par un professionnel tuteur.

L'équipe pédagogique et éducative en charge de la découverte professionnelle prend en compte les motivations des élèves, valorise leurs réussites et les aide à surmonter leurs difficultés. L'établissement met en place un livret individuel de suivi destiné à faire le lien entre les différents acteurs de la formation et à accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation. Ses parents sont informés le plus régulièrement possible de l'avancement de ce projet.

La découverte professionnelle donne lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats seront pris en compte pour le diplôme national du brevet. La formation doit ainsi être ponctuée de moments d'évaluation, permettant d'apprécier le degré d'acquisition par les élèves des compétences et connaissances visées. L'évaluation doit mesurer la maîtrise des compétences et connaissances acquises par chaque élève. L'évaluation tiendra également compte de l'assiduité, la curiosité, l'initiative, l'implication, le degré d'autonomie et la capacité de travailler en équipe dont l'élève aura fait la preuve.

1 - La PRÉSENTATION du MODULE de DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE

La culture professionnelle, une nouvelle compétence...

Le module de 6 heures de découverte professionnelle est introduit en fonction d'un objectif précis : réduire les sorties sans qualification. Il concerne majoritairement un public d'élèves scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation centré sur la voie professionnelle, même si les voies technologiques ou générales ne sont pas à exclure.

L'importance de son volume horaire et la nécessaire mise en cohérence de la totalité des enseignements conduisent à préconiser le regroupement des élèves en une classe. Celle-ci est implantée, sauf exception, en lycée professionnel.

Ce module constitue un élément indissociable de la classe de découverte professionnelle. La participation à cette classe résulte du choix de l'élève et de sa famille, le module en lui-même n'étant pas optionnel.

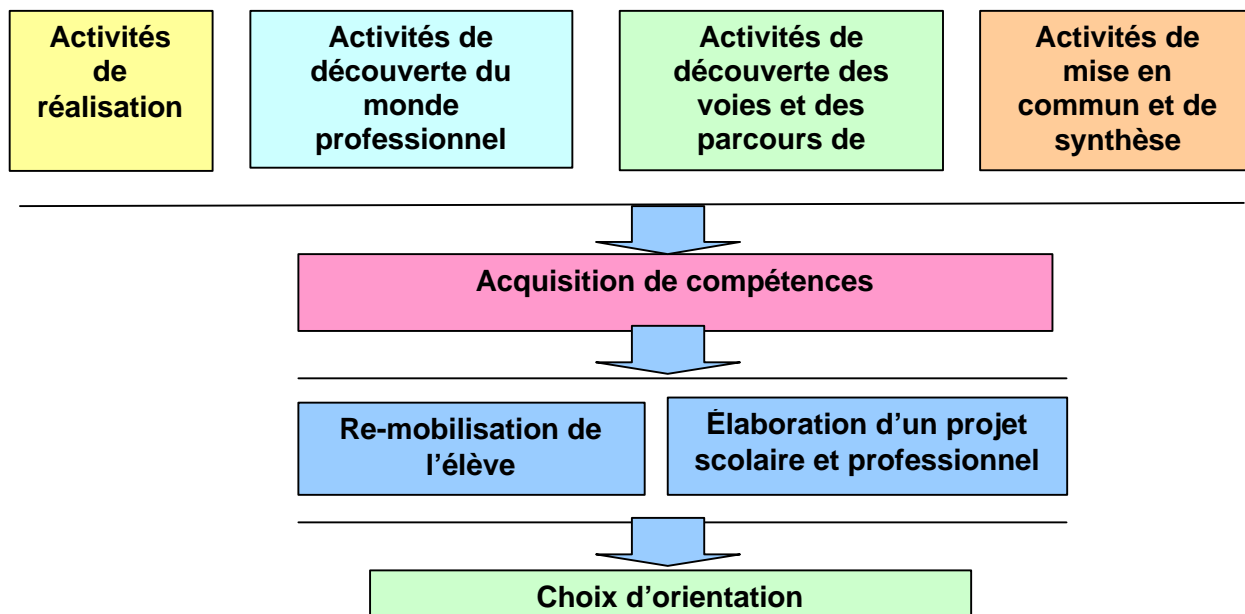
Le module de découverte professionnelle permet aux élèves de :

- découvrir le monde professionnel et d'approcher la réalité des métiers et de leur environnement économique et social ;
- découvrir les voies et parcours de formation conduisant aux métiers explorés. Il s'agit d'identifier les modalités possibles de préparation, les diplômes requis, les établissements qui préparent à ces diplômes, les passerelles offertes par le système éducatif ;
- retrouver le goût d'apprendre.

Les réalisations, les situations de travail, les recherches documentaires, les observations et les échanges lors de visites ou stages en entreprises et les activités de mise en commun et de synthèse sont destinés à :

- conduire l'élève à s'approprier des outils et des méthodes,
- prendre conscience des compétences qu'il aura acquises,
- retrouver une image positive de lui-même et le sens d'un projet scolaire et professionnel.

Ce module participe de l'éducation à l'orientation et conduit, le moment venu, à placer les élèves en situation d'opérer des choix d'orientation réfléchis.



Le module prend appui sur un projet pédagogique visant à apporter aux élèves de nouvelles « compétences ». Les disciplines d'enseignement général participent à la découverte professionnelle. Réciproquement, les enseignements des diverses disciplines bénéficient des compétences acquises par les élèves dans le cadre du module de découverte professionnelle.

Le conseiller d'orientation psychologue et le professeur-documentaliste sont associés à la construction et la mise en oeuvre du projet pédagogique.

Les activités de réalisation sont effectuées dans au moins deux champs professionnels. La spécificité des activités de réalisation, la prise en compte des besoins et centres d'intérêt des élèves, l'accompagnement de chacun d'eux, impliquent une approche pédagogique qui laisse une large place à l'individualisation. Il importe d'en tenir compte dans la gestion des effectifs du module.

L'évaluation des compétences acquises par les élèves s'effectue sous forme d'un contrôle continu.

2 - Des **CONDITIONS** de **RÉUSSITE**

Plusieurs conditions sont à réunir afin d'assurer le succès de la classe de 3^{ème} de découverte professionnelle parmi lesquelles :

1 - Une implantation en lycée professionnel

Des travaux de recherche concluent à l'efficacité optimale, dès lors qu'il s'agit d'élèves « en difficultés », d'équipes pédagogiques constituées d'un nombre réduit de participants.

Cette implantation permet de prendre appui sur des enseignants capables d'enseigner deux disciplines, ce qui contribue à réduire leur nombre. Ces enseignants ont une connaissance du monde professionnel et des métiers et savent à quel niveau il faut conduire les élèves pour qu'ils puissent réussir le CAP ou le BEP. Les élèves disposent d'une visibilité « physique » des formations qui peuvent leur être offertes en lycée professionnel.

Notons également que ces établissements disposent souvent d'un internat.

2 - Un travail en **équipe pédagogique**

La démarche pédagogique vise à l'acquisition progressive de compétences. Celles-ci se déclinent en ensembles cohérents de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes. Cette démarche implique l'ensemble de l'équipe pédagogique, au sein de laquelle chacun contribue à l'acquisition de ces compétences.

3 - La **prise en compte spécifique du module dans le DNB**

La certification du « niveau » des élèves en fin de classe de 3^{ème}, sous forme du Diplôme National du Brevet (DNB) constitue une étape. Il importe que son mode d'attribution prenne en compte les compétences acquises au cours de la classe de 3^{ème} de découverte professionnelle.

4 - **Des dotations horaires spécifiques**

Les moyens horaires sont attribués en fonction des projets mis en place dans les établissements et tiennent compte des difficultés scolaires rencontrées par les élèves.

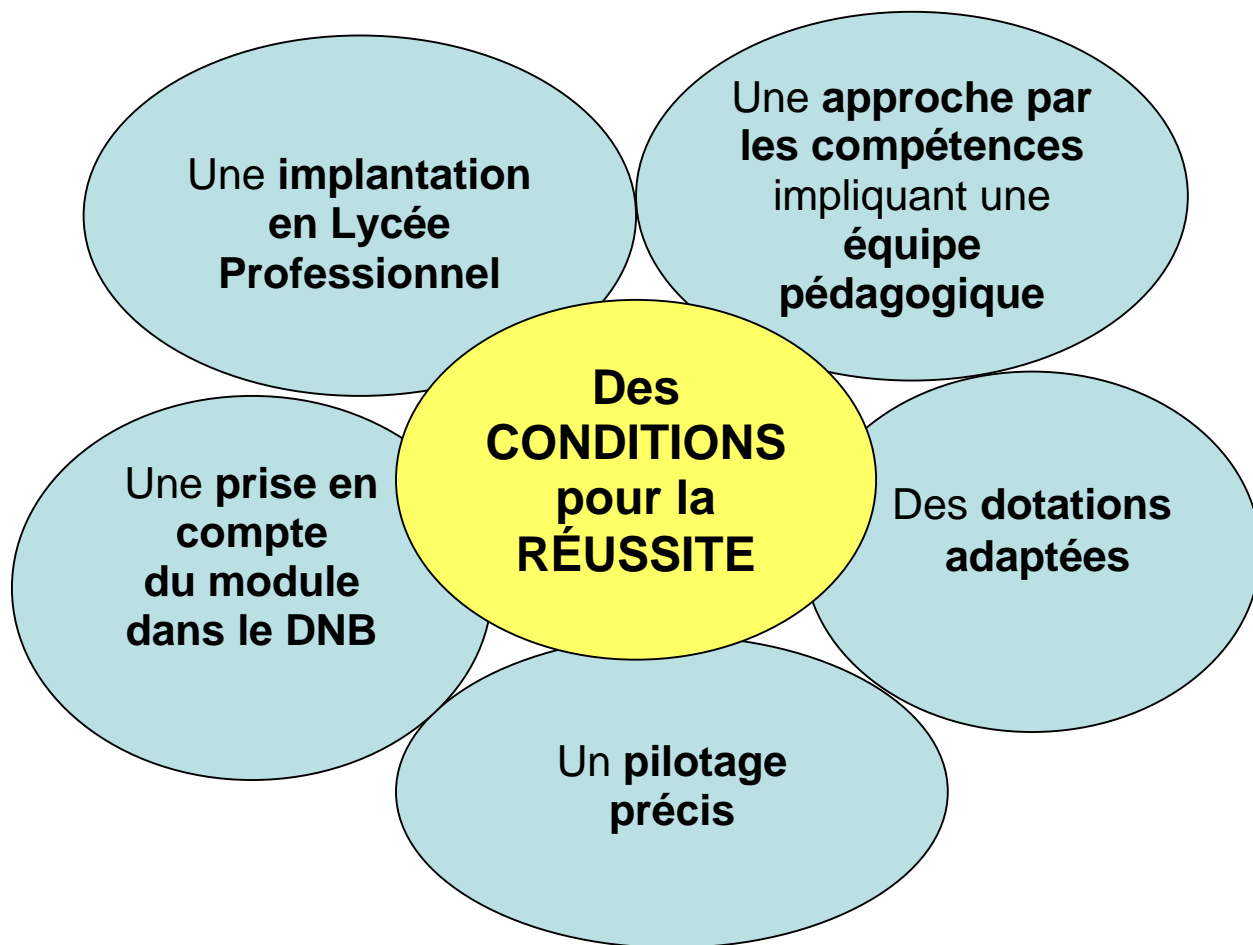
5 - Un **pilotage précis, notamment au niveau de l'Etablissement**

Ce pilotage doit porter sur :

- la carte des lieux d'implantation des classes,
- la formation des divers intervenants,
- la définition et le suivi d'indicateurs, et plus particulièrement ceux qui peuvent attester de la réussite des élèves et du module.

Une affectation préférentielle des élèves, à l'issue de la classe de 3^{ème} de découverte professionnelle, constitue un élément-clé de ce pilotage.

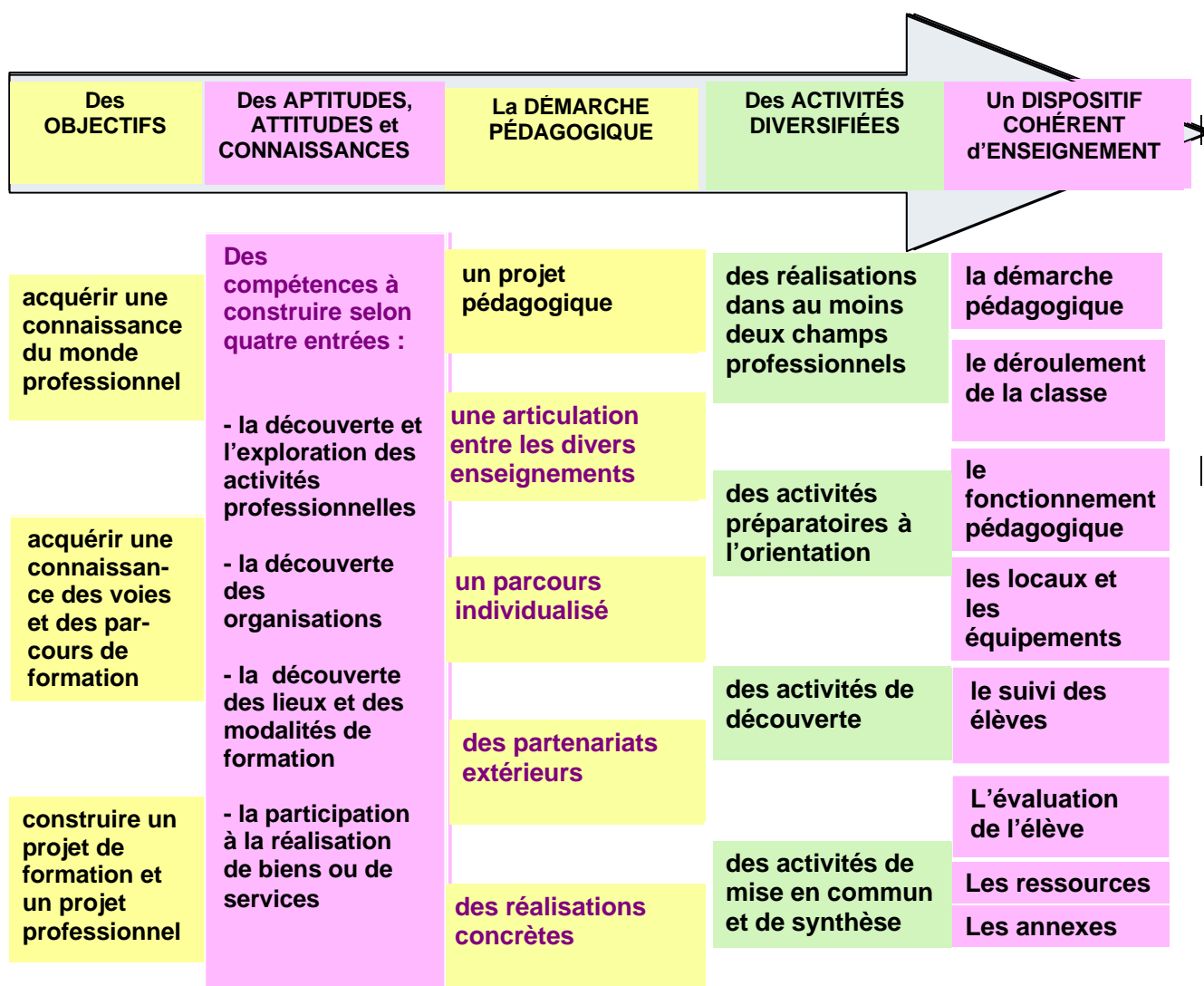
Un pilotage est également nécessaire, afin notamment de prendre en compte, en temps réel, les difficultés que peuvent rencontrer les enseignants dans la mise en œuvre de cette classe.



3. La STRUCTURE du DOCUMENT d'ACCOMPAGNEMENT

Ce document d'accompagnement, de nature provisoire, a été rédigé par un groupe de travail qui s'est réuni au cours des années 2004 et 2005. Ce groupe a produit, en mai 2005, un premier document, intitulé « Pour réduire les sorties sans qualification : la découverte professionnelle », disponible sur le site Eduscol. Au-delà de ses propres réflexions, il a pris en compte les travaux réalisés lors des journées des 30 et 31 mars et 5 et 6 avril 2005 consacrées au Plan National de Pilotage intitulé « Découverte professionnelle ».

Il a vocation à évoluer et à s'enrichir de l'expérience. Il se présente, non comme un ensemble de « prescriptions », mais comme un document-ressource destiné à l'ensemble des personnels et des réflexions de ceux qui auront à intervenir dans ces classes. Il est notamment susceptible d'être modifié à l'issue de l'année scolaire 2006-2007.



4 - Les **ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES**

La découverte professionnelle ne constitue pas une nouvelle « discipline ». Elle permet l'acquisition de compétences en prenant appui sur des démarches pédagogiques plaçant les élèves en situation active. Ses objectifs et contenus induisent une pédagogie installant la classe et chaque élève dans une dynamique de « projet ».

4.1 La DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La découverte professionnelle s'appuie largement sur la mise en place de situations d'apprentissage qui tiennent compte des aspirations et des potentialités des élèves. Elle se fonde sur un contact direct avec le monde professionnel. Elle tient compte de l'offre de formation académique et des possibilités d'insertion professionnelle.

L'équipe pédagogique accorde une attention particulière à l'organisation d'activités visant à l'acquisition de compétences. Ces activités incluent la découverte d'au moins deux champs professionnels, respectivement du domaine de la production ou des services (ou de l'industriel et du tertiaire).

Les activités proposées s'inscrivent dans une perspective d'élaboration d'un « projet » de formation **et** d'un « projet » professionnel :

- elles mettent en relief les points forts des élèves en termes d'acquis, de capacités et de potentialités personnelles,
- elles permettent de détecter et de mettre en perspective leurs intérêts, leurs compétences, leurs motivations,
- elles visent à développer leur esprit d'initiative et leur goût d'entreprendre,
- elles font l'objet d'un suivi structuré et finalisé par un choix d'orientation scolaire et professionnel que l'on souhaite conscient et éclairé.

Sans renoncer à la dynamique du collectif de classe, le module se fonde sur une approche individualisée, permettant :

- de partir des acquis et des besoins des élèves ;
- de favoriser, par des activités et des contenus en lien avec le monde professionnel, l'envie d'apprendre à la fois dans le domaine spécifique à la découverte professionnelle et dans celui de l'enseignement général ;
- d'accompagner les élèves dans la construction d'un projet de formation. La démarche, qui participe de l'éducation à l'orientation, repose sur des actions intégrées aux enseignements généraux, sur des séquences collectives spécifiques et sur des phases d'individualisation.

L'arrêté national d'orientations pédagogiques recense les principaux types d'activités à mettre en place dans une progression à construire sur l'année scolaire. Cette liste peut être aménagée et enrichie en fonction des réalités locales. Les enseignants veillent à :

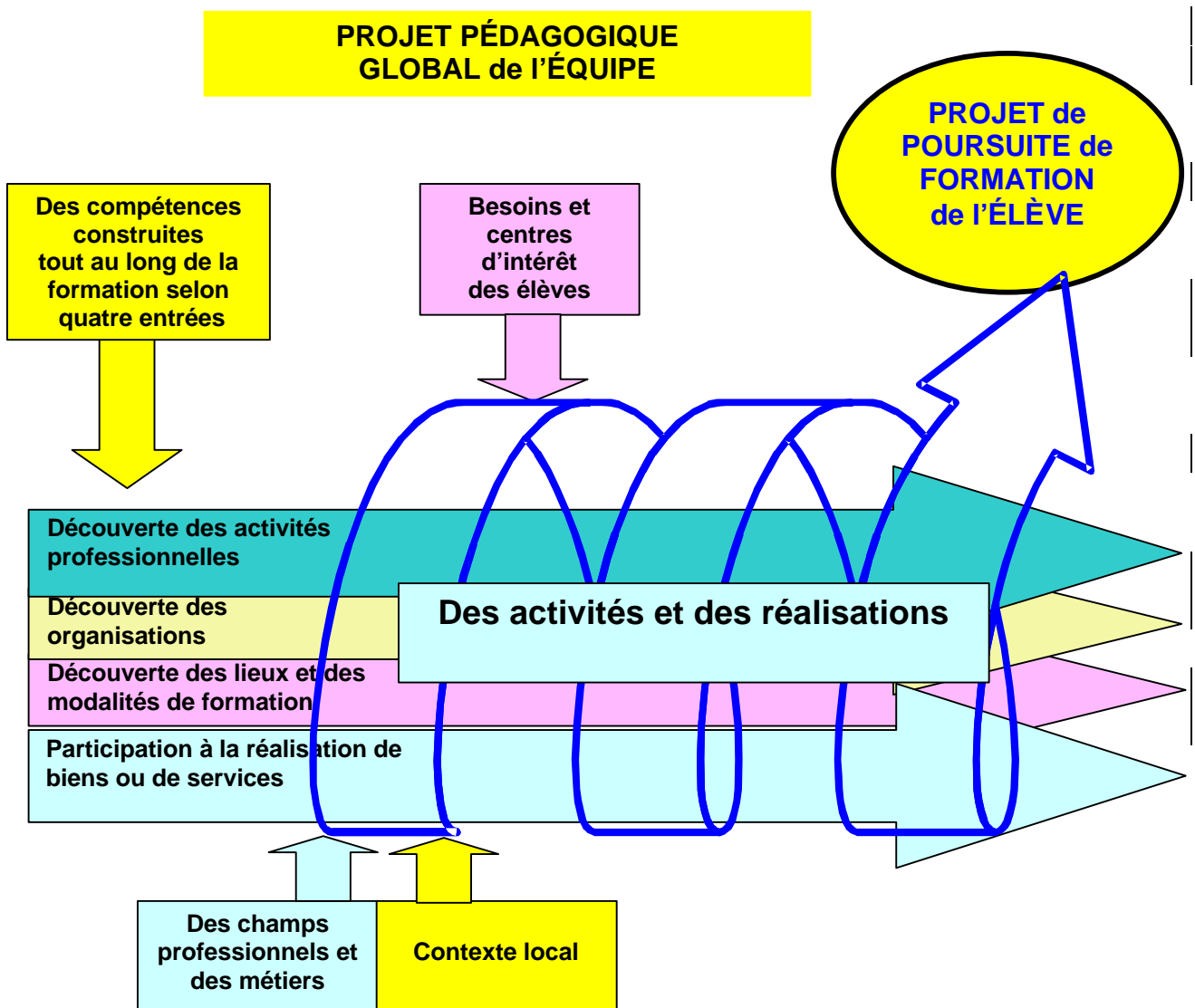
- articuler la majorité des séquences autour des réalisations et activités liées à la découverte professionnelle,
- associer l'élève à toutes les étapes du projet pédagogique et le valoriser à travers les activités qu'il exerce,
- diversifier les lieux de découverte : lycées professionnels, lycées d'enseignement général et technologique, centres de formation d'apprentis et milieux professionnels...,
- impliquer divers partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement pour mettre en place des stages, des visites ou des interventions dans l'établissement.

L'équipe éducative élabore un projet pédagogique tenant compte des besoins des élèves et des partenariats à établir. Elle organise et planifie l'enseignement de la découverte professionnelle autour de ce projet. Elle opère ensuite les adaptations nécessaires afin de faire face aux besoins individuels des élèves.

Elle fait part aux élèves de la planification des activités, du rôle et de la contribution de chacun, des interventions des différentes disciplines, des phases de bilans intermédiaires et des réalisations attendues.

L'équipe éducative permet à l'élève de prendre conscience de ses atouts personnels et de ses centres d'intérêt, d'identifier les progrès à réaliser et les compétences à développer. La prise en compte du vécu de l'élève, de ses acquis, de ses aspirations, de son implication dans les activités proposées favorise la prise de décision, étape essentielle du processus d'orientation. Le professeur-documentaliste et le conseiller d'orientation psychologue accompagnent les élèves, le premier dans la recherche organisée d'informations et le second dans l'élaboration de leurs projets de formation.

Schéma de synthèse



4.2 Les CHAMPS PROFESSIONNELS

4.2.1 Des définitions

Le « champ professionnel » est un concept qui ne fait pas l'objet d'une définition unique. D'un point de vue pragmatique, il peut se caractériser par un ensemble d'activités appartenant à un grand secteur économique. Il peut aussi être défini par un ensemble d'activités professionnelles dans lesquelles sont mis en œuvre des techniques, des matériaux et des outils communs à plusieurs métiers ou familles de métiers.

Un champ peut se décliner en :

- **secteurs d'activité économique** : Ils peuvent regrouper différentes familles professionnelles, différents domaines de spécialité, différents métiers.

Exemples de secteurs d'activité : l'aéronautique, la construction automobile, le bâtiment et les travaux publics, la sidérurgie, la grande distribution, l'industrie pharmaceutique...

- **familles professionnelles** : groupements de professions, de métiers, présentant une certaine proximité en termes d'activités et de compétences mises en œuvre et entre lesquelles les mobilités professionnelles peuvent être relativement aisées.

Exemple de professions d'une même famille professionnelle : vendeur spécialisé, employé de commerce, technico-commercial, assistant commercial export, assistant d'acheteur-importateur...

- **domaines de spécialité** : groupements d'activités professionnelles voisines, présentant d'importantes similitudes en termes de technologie, connaissances, savoir-faire, voire de culture et de contexte, indépendamment de la fonction exercée, du niveau de qualification ou de l'entreprise d'accueil.

Exemple de domaine de spécialité : l'électronique. L'ingénieur, le technicien, l'agent de maintenance, chacun à son niveau, conçoit ou installe ou utilise ou maintient en état des systèmes relevant d'une même technologie, mêmes composants, mêmes outils...

Quelques exemples de champs professionnels :

- Habitat et urbanisme
- Métiers du bâtiment et des travaux publics
- Services aux personnes
- Métiers du secteur sanitaire et social
- Réalisation et maintenance de produits et de systèmes industriels
- Métiers de la mécanique, de l'électricité, de l'électronique
- Travail des matériaux (métaux, bois, matériaux souples, matériaux composites...)
- Commerce et services
- Métiers de la communication
- Métiers de l'alimentation, de l'hôtellerie - restauration
- ...

4.2.2 Le choix des champs professionnels pour l'établissement

Le champ professionnel ne saurait se confondre avec les filières de formation proposées dans un établissement. Les établissements chargés de mettre en œuvre une classe de découverte professionnelle favorisent une découverte la plus large possible. Il s'agit donc, en fonction des équipements, des formations préparées dans l'établissement, mais aussi des partenariats développés avec d'autres établissements ou entreprises, de présenter des champs professionnels larges et attractifs pour construire des parcours de découverte les plus ouverts possible.

Le choix des champs professionnels peut faire l'objet d'une décision ou d'une régulation au niveau du bassin, du département ou de l'académie.

4.2.3 Un cadre de référence pour l'équipe pédagogique

Chaque champ professionnel peut être exploré selon les déclinaisons évoquées ci-dessus (domaines de spécialités, familles professionnelles, secteurs d'activité), puis associé aux formations permettant l'accès aux métiers de ce champ, que ces formations soient préparées ou non par l'établissement.

Exemples de déclinaisons possibles d'un champ professionnel

Champ professionnel	Domaine de spécialité	Famille professionnelle	Secteur d'activité	Formation
Habitat et Urbanisme	Gros œuvre	maçon, terrassier, briqueur, ingénieur d'étude ...	habitat individuel, habitat collectif, ouvrages d'art	CAP maçon BEP techniques du gros œuvre et de l'habitat MC maçonnerie de briques Bac professionnel bâtiment étude de prix, organisation et gestion de travaux Bac professionnel construction bâtiment gros-œuvre BTS...
	Finitions	carreleur, peintre...	habitat individuel, habitat collectif	CAP carreleur mosaïste, peintre-applicateur de revêtements BEP Finition...
	Équipements techniques	chauffagiste, plombier installateur sanitaire, technicien en froid et climatisation, technicien dépanneur de chaudières à gaz...	habitat individuel, habitat collectif	CAP, BEP, Bac technologique ou professionnel, BTS, DUT, dans les options électrique, électromécanique, chauffage, maintenance froid et climatisation, génie thermique, maintenance, équipements techniques et énergies...
	Menuiserie, charpente et construction bois	menuisier, ébéniste, charpentier, parqueteur...	ameublement, aménagement d'intérieur...	CAP charpentier bois... BEP bois et matériaux associés... Bac professionnel...
	Structures métalliques	chaudronnier, soudeur, serrurier...	construction métallique...	CAP serrurier métallier... BEP, Bac professionnel...

La déclinaison d'un champ en ses différents aspects constitue tout à la fois :

- une base de réflexion pédagogique collective donnant du sens au contenu du module de découverte professionnelle,
- une trame d'un travail à réaliser avec les élèves.

Cette réflexion autour du champ professionnel constitue un socle utile pour la construction de parcours de découverte ne se réduisant pas à l'exploration d'un métier ou d'un diplôme. Les activités des élèves sont ancrées dans des champs professionnels larges.

Le projet pédagogique s'appuie ainsi pour partie sur la construction de parcours de découverte et d'activités adaptées à ces parcours. Il ne s'agit pas, en classe de troisième, d'entreprendre une formation professionnelle mais de proposer une diversité d'activités permettant à l'élève :

- de percevoir de façon concrète des métiers, des contextes professionnels, un environnement, des contraintes, des qualités et compétences requises,
- d'appréhender des domaines professionnels,
- d'affiner -ou de modifier- son projet personnel d'orientation vers une spécialité précise,
- de repérer des parcours et identifier des lieux de formation (LP, CFA...).

Quelques sites pour poursuivre la réflexion : voir chapitre 6 - Ressources pédagogiques.

4.2.4 Des réalisations dans au moins deux champs professionnels

Au regard des spécificités de chaque établissement, des ressources locales et des possibilités de poursuite d'études sous statut scolaire ou par apprentissage, le module propose des parcours de découverte avec des réalisations (partielles ou complètes) dans au moins deux champs professionnels de la production et des services (ou de l'industriel et du tertiaire).

Si l'établissement n'offre pas les conditions optimales de diversification des champs professionnels, des dispositifs complémentaires viennent enrichir cette découverte, par exemple :

- la mise en place de conventions avec d'autres établissements de proximité,
- des temps de découverte en entreprise,
- des visites d'entreprises ou de chantiers,
- des interventions de professionnels qui présentent leur métier, leur parcours professionnel et scolaire...

4.2.5 Un cadre pour la définition des activités

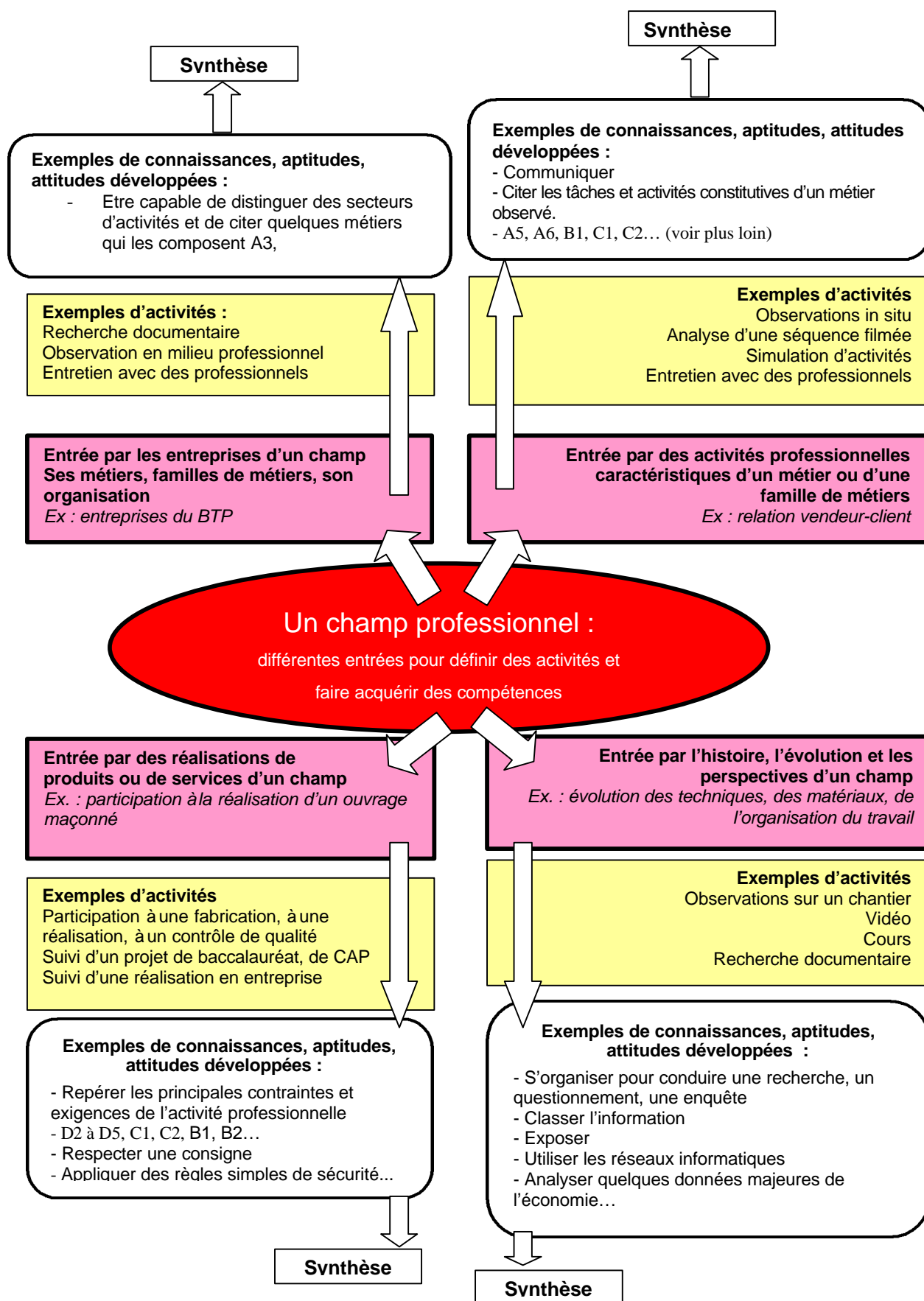
Les activités à mettre en œuvre doivent être au plus près de la réalité professionnelle et représentatives d'un métier ou d'une famille de métiers. L'arrêté national d'orientations pédagogiques présente des types d'activités illustrés par des exemples dont la liste n'est pas prescriptive d'une progression dans le temps.

4.2.6 Un cadre pour l'acquisition de compétences

Le champ professionnel constitue le contexte dans lequel des activités sont proposées aux élèves. Le texte national d'orientation pédagogique présente une liste de compétences visées par le module de découverte professionnelle. Cette dernière peut être aménagée et enrichie en fonction des spécificités locales. Elle fournit une indication sur l'équilibre recherché entre les différentes compétences, mais n'est pas indicatrice d'un ordre de présentation aux élèves. Chaque discipline d'enseignement général est susceptible d'apporter un éclairage particulier à la découverte professionnelle.

4.2.7 Un schéma de synthèse

Le schéma de synthèse suivant illustre des exemples d'entrées possibles dans un champ professionnel permettant d'articuler activités et compétences.



Ce schéma met en évidence quatre exemples d'entrées possibles pour concevoir des parcours de découverte. D'autres entrées sont envisageables (exemples : entrée par les formations, entrée par les établissements de formation). Chacune de ces entrées conduit à privilégier des activités-types destinées à permettre l'acquisition de compétences. Un travail de synthèse peut utilement prolonger ces activités. Il porte notamment sur l'exploitation et la capitalisation des observations relatives aux métiers et aux formations qui y conduisent et permet de faire progresser la réflexion de chaque élève vis-à-vis de son projet personnel.

Si on développe, par exemple, l'entrée "activité professionnelle" du type relation vendeur - client à partir d'une observation conduite sur un point de vente dans un champ professionnel du tertiaire, on peut proposer aux élèves différentes activités qui mobilisent les compétences précisées dans le tableau suivant :

Activités	Aptitudes et attitudes de base*	Aptitudes spécifiques *
Rechercher et choisir le point de vente où sera observée la relation "vendeur-client"	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer des sources d'information ▪ S'organiser pour conduire une recherche ▪ Utiliser les réseaux informatiques 	B. 1 Repérer des entreprises locales et indiquer leurs caractéristiques A. 1 Citer quelques métiers qui composent le secteur d'activité
Observer la "relation vendeur-client" sur le lieu de vente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir se présenter, être ponctuel ▪ Repérer des sources d'information 	A. 5 Identifier les différents acteurs intervenant dans un espace donné
Analyser la situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classer les données recueillies ▪ Utiliser les réseaux informatiques ▪ Réaliser un compte rendu ▪ Exposer et justifier des choix 	A. 3 Citer les tâches et activités constitutives d'un métier observé A. 6 Décrire l'environnement d'un métier D. 1 Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle

Prolongement possible de l'activité :

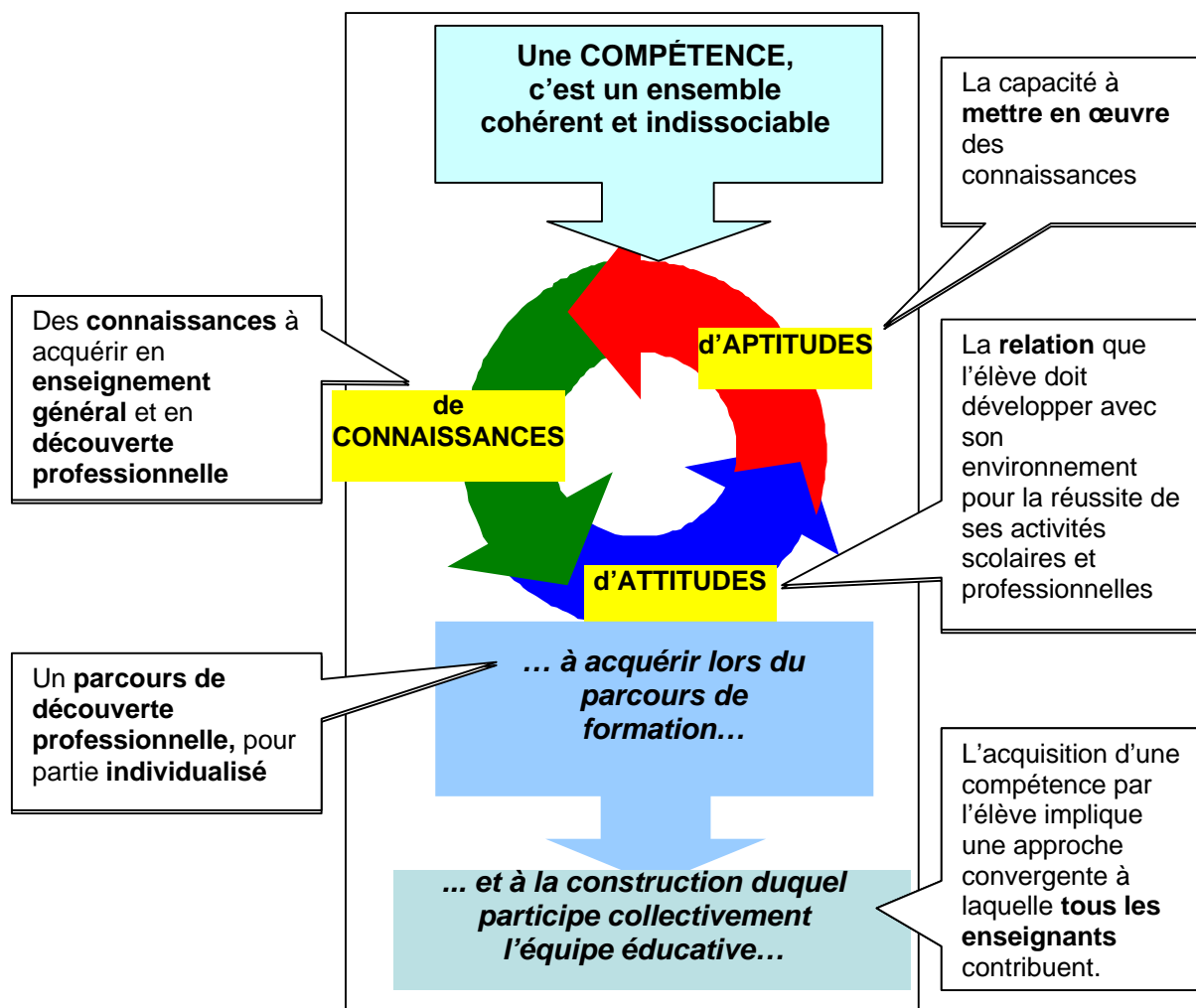
S'entretenir avec le vendeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir se présenter ▪ S'organiser pour conduire un entretien ▪ Classer les données recueillies 	A. 2 Repérer les conditions d'accès à l'emploi D. 1 Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle
S'entretenir avec un enseignant ou un COF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exprimer ses perceptions ▪ Émettre des hypothèses 	C. 1 Identifier des lieux et des voies de formation C. 2 Identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications - Inventorier si nécessaire les données pertinentes pour la construction de son projet - Faire le lien avec son projet personnel, avec ses centres d'intérêt

* *Aptitudes et attitudes de base : aptitudes et attitudes générales mises en œuvre quels que soient le contexte et la discipline.*

* *Aptitudes et attitudes spécifiques : aptitudes et attitudes mises en œuvre dans le cadre d'une discipline ou d'une spécialité professionnelle.*

4.3 Une acquisition progressive de compétences

COMPÉTENCE : Ensemble cohérent et indissociable de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes



4.3.1 Comment développer des compétences selon l'entrée "participation à la réalisation de biens ou de services" ?

La réalisation s'appuie sur :

- une approche concrète des activités professionnelles d'un métier ou d'une famille de métiers,
- la découverte de l'environnement physique, social et humain d'un métier donné,
- le repérage de la place de ce métier dans une entreprise,
- l'identification des connaissances, des aptitudes et des attitudes requises pour exercer ce métier,
- la découverte des voies d'accès à cette qualification et les modalités de la formation correspondante.

La réalisation n'est pas une fin en soi : elle ne poursuit pas les mêmes objectifs qu'une réalisation conduite dans une formation professionnelle au sens où le module de découverte professionnelle n'a pas vocation à être « qualifiant ».

Quelles activités proposer ?

La participation à la réalisation de biens ou de services peut donner lieu à des activités :

- correspondant à une étape donnée de l'exécution qui sera choisie pour la représentativité des conditions d'exercice ou des technologies utilisées ;
- mettant en évidence le lien entre des actions conduites en établissement et en entreprise (par exemple en comparant une réalisation scolaire conduite en LP et une réalisation industrielle à l'occasion d'un stage d'initiation en entreprise ou en accompagnant un stagiaire de baccalauréat professionnel en entreprise) ;
- correspondant ponctuellement à différentes étapes de réalisation d'un bien ou d'un service (par exemple, conception, production, commercialisation, après-vente...) en établissement ou en entreprise.

Les séquences de participation à une réalisation sont donc :

- ciblées et limitées dans le temps, au regard des compétences à développer,
- préparées puis exploitées,
- diversifiées pour appréhender les activités professionnelles constitutives de métiers et de leur environnement.

Quelles sont les connaissances, les aptitudes et les attitudes attendues ?

Les activités proposées permettent à l'élève de mobiliser :

➤ **des connaissances**, par exemple :

- La géométrie pour les métiers de la chaudronnerie,
- L'expression orale dans les métiers de la vente et de l'hôtellerie-restauration,
- La physique pour les métiers de l'électricité,
- La technologie pour la réalisation d'un produit,
- La chimie pour l'usage de certains matériaux...

➤ **des aptitudes**, par exemple :

- Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle (D1),
- Travailler en équipe (D2),
- Respecter les procédures de production ; situer les principales étapes de la production dans un processus (D3),
- Prendre en compte quelques procédures liées au contrôle de la qualité du travail (D4),
- Mettre en œuvre quelques règles d'organisation du poste de travail (D5),

et aussi, par exemple :

- Décoder des documents techniques,
- Identifier les risques et appliquer les consignes de sécurité,
- Repérer des sources d'information et de conseil (documentation, tuteur, équipe de travail...),
- Réaliser un compte rendu,
- Exposer et justifier des choix,
- Répondre aux consignes,
- S'approprier et utiliser des méthodes de travail, dont certaines en équipe,

- Se situer par rapport à la réalisation d'une tâche et identifier sa responsabilité,
- Identifier ses réussites,
- Repérer et exprimer les difficultés rencontrées, énoncer des pistes pour les surmonter...

➤ **des attitudes**, par exemple :

- S'impliquer dans l'activité proposée,
- Faire preuve d'initiative et de réactivité,
- S'insérer dans une équipe et développer des collaborations,
- Être attentif,
- Faire preuve de responsabilité,
- Questionner et faire preuve d'esprit critique...

Une fiche méthodologique (4.3.1) est proposée à titre d'exemple en annexe.

4.3.2 Comment développer des compétences selon l'entrée "découverte et exploration des activités professionnelles" ?

La découverte et l'exploration des activités professionnelles possède une place prépondérante dans ce module car elle permet aux élèves de pénétrer au cœur d'un métier par des actions, des gestes et des actes qui créent l'activité. Les activités permettent aux élèves de faire évoluer leur représentation des métiers.

Elle s'appuie sur :

- une approche concrète des activités professionnelles d'un métier ou d'une famille de métiers,
- la découverte de l'environnement physique, social et humain d'un métier donné,
- le repérage de la place de ce métier dans une entreprise,
- l'identification des connaissances, des aptitudes et des attitudes requises pour exercer ce métier,
- la découverte des voies d'accès à cette qualification et les modalités de la formation correspondante.

Comment découvrir et explorer des activités professionnelles ?

Les élèves découvrent et explorent ces activités professionnelles, par exemple en :

- participant à des activités caractéristiques d'un métier ou d'une famille de métiers,
- s'interrogeant sur son environnement et en prenant conscience du rôle de chaque acteur dans la vie sociale et économique,
- s'informant à l'aide de ressources variées sur l'environnement social et économique,
- choisissant quelques secteurs et en prenant contact avec les professionnels concernés,
- observant attentivement les activités d'un professionnel ou d'un élève en formation, lors des visites d'initiation ou des séquences d'observation en lycée professionnel ou en entreprise ou lors de l'exploitation de ressources professionnelles multimédia,
- observant le contexte professionnel (espace, poste de travail, conditions de travail),
- commentant et en analysant les activités observées,
- rencontrant les professionnels et en les interrogeant sur leur cursus scolaire et professionnel,
- consultant les services d'information et d'orientation.

Quelles sont les connaissances, les aptitudes et les attitudes attendues ?

Les activités proposées permettent à l'élève de mobiliser :

➤ **des connaissances**, par exemple :

- des secteurs d'activités et quelques métiers qui les composent,
- les conditions d'accès,
- les tâches et les activités constitutives d'un métier observé,
- les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers,
- les différents acteurs intervenant dans un espace donné,
- l'environnement d'un métier,
- le vocabulaire, scientifique et technique, spécifique à un secteur d'activité ou à un métier en français et en langue étrangère,
- les différentes formes et types de phrases,
- les différents types de discours (narratif, descriptif, argumentatif, explicatif),
- des registres de langue...

➤ **des aptitudes**, par exemple :

- distinguer des secteurs d'activités et citer quelques métiers qui les composent (A1),
- repérer les conditions d'accès à l'emploi (A2),
- citer des tâches et des activités constitutives d'un métier observé (A3),
- identifier les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers (A4),
- identifier les différents acteurs intervenant dans un espace donné (A5),
- décrire l'environnement d'un métier (A6),

et aussi, par exemple :

- préparer un entretien, prendre un rendez-vous, utiliser un registre de langue adéquat, se présenter,
- rendre compte par écrit/oral,
- repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes),
- utiliser les TICE,
- collecter des informations,
- lire des documents de nature variée sur différents supports,
- appliquer quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique),
- s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête,
- classer les données recueillies,
- réaliser un compte rendu,
- exposer et justifier des choix,
- se positionner par rapport à la réalisation d'une tâche : valoriser ses réussites, exposer les difficultés, énoncer des pistes pour les surmonter.

➤ **des attitudes**, par exemple :

- être un observateur actif, être à l'écoute,
- être attentif et répondre aux consignes données,
- faire preuve de curiosité,
- s'impliquer dans son travail,
- s'adapter à un interlocuteur,
- respecter les règles de civilité...

Une fiche méthodologique (4.3.2) est proposée à titre d'exemple en annexe.

4.3.3 Comment développer des compétences selon l'entrée "Découverte des organisations" ?

Les organisations (de l'entreprise et de son environnement) sont différentes par leur structure, leur taille, leur statut et leur finalité. Elles évoluent dans un contexte économique et social, local, national, européen et mondial. Il est donc fondamental de connaître les différentes structures et leur évolution, et d'établir la relation entre organisations, types d'activités et contexte économique.

Comment découvrir des organisations ? Quelles activités proposer ?

Les élèves découvrent et explorent ces activités professionnelles par exemple en :

- visitant des entreprises dont les organisations, la taille et le statut sont différents,
- observant des métiers similaires dans deux entreprises de taille et/ou de statut différents,
- comparant des organigrammes d'organisations,
- étudiant et analysant des documents d'entreprises,
- analysant quelques données de l'économie au niveau mondial, national et local.

Quelles sont les connaissances, les aptitudes et les attitudes attendues ?

Les activités proposées permettent à l'élève de mobiliser :

➤ **des connaissances**, par exemple :

- les caractéristiques des organisations,
- les types d'activités : production de biens et de services,
- l'environnement local,
- les acteurs des organisations,
- les partenaires des organisations,
- le contexte économique et social local, régional, national et mondial,
- des notions économiques, juridiques.

➤ **des aptitudes**, par exemple :

- repérer des entreprises locales et indiquer leurs caractéristiques (B1),
- repérer leurs principaux types d'activités : production de biens et de services (B2),
- analyser quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local (B3),
- citer les partenaires et les acteurs d'une organisation locale et définir leur rôle (clients, fournisseurs, dirigeants, salariés) (B4),

et aussi, par exemple :

- utiliser les réseaux informatiques pour s'informer,
- décrire et analyser une situation (économique, commerciale...),
- classer et exploiter les données recueillies,
- lire des tableaux, des graphiques, des données chiffrées,
- préparer un entretien,
- rendre compte par écrit/oral,
- repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes),

- appliquer quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique),
- s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête...

➤ **des attitudes**, par exemple :

- être organisé dans ses recherches,
- faire preuve de curiosité,
- respecter la confidentialité des informations...

Une fiche méthodologique (4.3.3) est proposée à titre d'exemple en annexe.

4.3.4 Comment développer des compétences selon l'entrée "Découverte des lieux et des modalités de formation" ?

Quelle est la place de la découverte des lieux et des modalités de formation dans le module ?

Au-delà de la découverte des activités professionnelles, les élèves doivent pouvoir être informés des parcours de formation possibles pour accéder aux métiers qu'ils souhaitent exercer. L'information concerne les lieux de formation mais aussi des modalités de formation (sous statut scolaire ou sous contrat de travail, durée de la formation, enseignements dispensés...).

L'élève doit être placé en situation de découvrir des cursus y compris les passerelles permettant d'atteindre un niveau supérieur de qualification par la formation initiale ou continue, ainsi que des possibilités de certification (examen ponctuel, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience...).

Comment découvrir des lieux et des modalités de formation ? Quelles activités proposer ?

Les élèves découvrent les lieux et les modalités de formation en :

- consultant la documentation mise à disposition par l'ONISEP, par les chambres consulaires, par les branches professionnelles...,
- repérant les différents organismes liés aux métiers, aux formations, à l'emploi,
- visitant des lieux de formation,
- rencontrant des jeunes en formation,
- rencontrant des professionnels, d'anciens élèves, des conseillers de l'enseignement technologique...

Quelles sont les connaissances, les aptitudes et les attitudes attendues ?

Les activités proposées permettent à l'élève de mobiliser :

➤ **des connaissances**, par exemple :

- les lieux de formation (LP, CFA...),
- la durée des formations,
- les diplômes (CAP, BEP, Baccalauréat professionnel, BTS, MC, BP, BT...),
- les passerelles conduisant d'une voie à une autre,
- les contenus de formation,
- les modalités de formation,
- les modalités de validation et de certification,

- les compétences attendues et leur niveau d'exigence, *et aussi, par exemple :*
- la signification de certains sigles (ONISEP, CAP, CFA, CCF, TICE, PFE...)

➤ **des aptitudes**, par exemple :

- identifier des lieux et des voies de formation, en relation avec un cursus de formation et un parcours professionnel (C1),
- identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications (C2),
- repérer les principaux services et organismes liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (CIO, ONISEP, Chambres consulaires, Mission locale pour l'emploi des jeunes, ANPE...) (C3),

et aussi par exemple :

- construire progressivement son projet personnel et professionnel,
- connaître ses pôles d'intérêt, ses motivations,
- s'auto-évaluer et mettre en relation ses intérêts, ses atouts et les formations envisagées,
- repérer des sources d'information et de conseil,
- confronter plusieurs sources pour s'assurer de la pertinence d'une information,
- s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête,
- classer les données recueillies,
- réaliser un compte rendu,
- exposer et justifier des choix,
- utiliser des réseaux informatiques,
- tenir compte des résultats des bilans, des évaluations...

➤ **des attitudes**, par exemple :

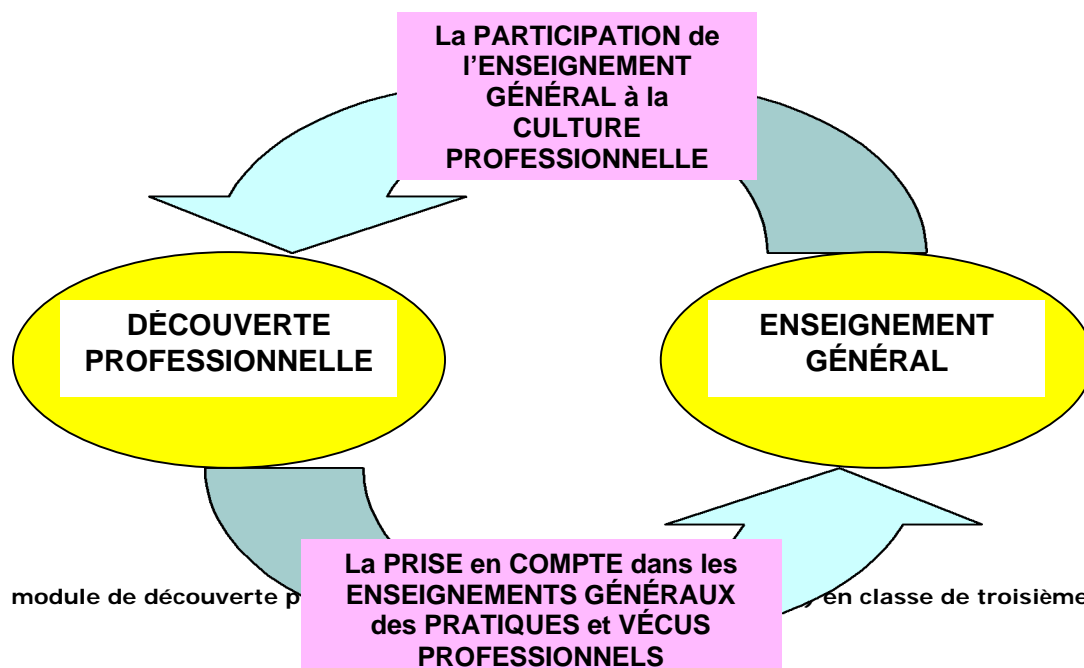
- se projeter dans un avenir proche,
- avoir une image positive de soi...

Une fiche méthodologique (4.3.4) est proposée à titre d'exemple en annexe.

4.4 L'articulation entre les divers enseignements de la classe de 3^{ème}

L'approche par les champs ou par les compétences mises en jeu met en relief la contribution des différentes disciplines à la découverte professionnelle comme à l'exercice futur d'un métier.

Le module est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire qui s'attache à développer les compétences des élèves.



La découverte des métiers et des pratiques professionnelles constitue un moyen privilégié de faire percevoir aux élèves l'importance de l'enseignement général. La pédagogie mise en oeuvre doit mettre en évidence le lien entre les disciplines d'enseignement général et le domaine professionnel.

En début d'année, l'équipe pédagogique procède à l'examen des opportunités offertes par les programmes de chaque discipline, au regard des compétences visées par le module de découverte professionnelle et en tenant compte des ressources professionnelles locales ainsi que des intérêts exprimés par les élèves et leur famille.

Elle propose alors des activités, en s'attachant à mettre en évidence les liens entre les dimensions professionnelles, culturelles et sociales des métiers.

4.4.1 De l'enseignement général à la découverte professionnelle

Le module peut s'enrichir de toutes les activités disciplinaires. Il revient à chaque enseignant de construire sa progression et d'élaborer le contenu des séquences de manière à proposer des situations d'apprentissage qui permettent, dans le cadre du module de découverte professionnelle, de contribuer à la découverte d'un champ professionnel ou de métiers. Les membres de l'équipe pédagogique s'organisent pour éviter les redondances et pour choisir les activités adaptées à cette découverte.

4.4.2 De la découverte professionnelle à l'enseignement général

Lorsque l'activité de découverte le permet, chaque enseignant recherche des contenus et des compétences à développer dans sa discipline, en veillant à ce que cette articulation ne soit pas artificielle.

4.4.3 Quelques exemples

4.4.3.1 En sciences et en mathématiques (voir annexe sur le site Eduscol)

Dans les formations professionnelles post-troisième, les enseignants de maths-sciences privilégient une pédagogie active et concrète. Ils ont le souci de s'appuyer sur des situations réelles issues du domaine professionnel afin de donner du sens à leur enseignement. Il ne saurait en être autrement dans cette classe.

L'enseignant peut utiliser le cours de sciences comme support de la découverte professionnelle. Le programme d'électricité, par exemple, qui aborde les notions de courant alternatif sinusoidal, d'énergie et de puissance électrique servira utilement à la présentation des métiers de l'électricité. Il en est de même pour les métiers de la chimie, voire de la mécanique...

Si l'équipe pédagogique décide collectivement d'étudier un champ professionnel, l'enseignant de Maths-Sciences peut s'appuyer sur des situations concrètes issues des métiers du champ étudié pour introduire ses leçons et ainsi donner davantage de sens à son enseignement. Les métiers du bâtiment peuvent en fournir de nombreux exemples pertinents.

4.4.3.2 En français

Lire (un texte, une image), écrire, parler, écouter, étudier la langue (par exemple le lexique), voici des objectifs de l'enseignement du français qui peuvent être atteints en proposant des activités en relation avec la découverte professionnelle. La découverte professionnelle peut apporter des supports et proposer des situations authentiques pour exercer des activités de lecture, d'écriture et d'oral. Les capacités transversales telles que s'informer, réaliser, critiquer, exercées particulièrement dans les cours de français peuvent être mises en oeuvre dans la découverte professionnelle. Cette mise en relation souligne pour les élèves, non seulement le lien étroit entre l'enseignement du français et le module, mais aussi la nécessaire maîtrise de la langue dans tous les enseignements et dans la vie personnelle et professionnelle.

Exemples :

- à partir d'un texte présentant les activités quotidiennes d'un professionnel, déterminer son emploi du temps, définir le type d'activités réalisées et la répartition de ses tâches, exposer les conditions de travail (horaire, salaire, environnement...).
- à partir d'une photographie d'ouvriers ou d'employés sur leur lieu de travail, déterminer le point de vue du photographe sur les conditions de travail représentées et justifier de manière argumentée votre prise de position.
- au cours d'une visite ou d'une séquence d'observation dans une entreprise, observer et raconter une journée de travail d'un professionnel (poste de travail, tâches, horaire, relations avec son entourage, travail d'équipe ou tâche individuelle...); observer et raconter ce que fait le professionnel, comment il le fait (réalisation d'un produit ou d'un service, utilisation d'outils et de matériaux, gestes, suite de gestes, déplacements,...), dégager des aspects positifs et/ou négatifs.
- écouter l'intervention d'un professionnel qui parle de son métier, préparer des questions à lui poser à la fin de son exposé.
- observer la langue spécifique à différents métiers et relever le lexique professionnel utilisé.
- préparer l'interview d'un professionnel.
- décoder des petites annonces.
- formuler une demande de stage, préparer un entretien avec un professionnel pour obtenir un stage (jeu de rôle).
- lire des articles de presse concernant des métiers rares ou émergents.
- apprendre à se connaître (repérer ses aptitudes, compétences scolaires et extra-scolaires, intérêts et motivations), savoir se présenter à l'oral et à l'écrit, déterminer ses points forts et les points à améliorer, parler de soi avec distance, exposer ses attentes, ses questionnements par rapport à un métier.
- proposer un sujet d'expression écrite "Rédigez un texte dans lequel vous décrirez une journée de votre vie professionnelle future", "Quel est le métier dont vous rêvez ?", "J'ai 25 ans, j'imagine ma vie"... pour définir ses attentes, exprimer ses représentations par rapport à un métier souhaité.
- être capable d'argumenter.
- être capable de porter un regard critique sur son propre travail.

4.4.3.3 En histoire-géographie

L'histoire et la géographie initient les élèves à la démographie, l'économie, la sociologie. Ces deux disciplines contribuent ainsi à la découverte professionnelle. En classe de troisième on étudie, pour la période allant de 1945 à nos jours, la croissance économique mondiale et ses fluctuations, l'évolution démographique, les transformations du travail et des modes de vie, la circulation des hommes et des biens, l'urbanisation, les migrations. S'agissant plus particulièrement de la France, on présente les mutations du système productif, agricole, industriel et des services, en soulignant le rôle des pouvoirs publics.

Pour des élèves effectuant une période d'observation en entreprise, les enseignements d'histoire et de géographie peuvent contribuer à mettre en perspective les constats faits au cours de cette période et à en comprendre le sens. Sont notamment en jeu le choix d'un secteur d'activité par l'entreprise, son insertion dans le tissu économique local, national, voire international, son organisation du travail, les qualifications professionnelles et les compétences personnelles exigées. L'histoire et la géographie apportent des notions et des démarches intellectuelles, notamment la confrontation critique des témoignages, oraux ou écrits, pour exprimer leurs observations et prendre le recul nécessaire.

En retour, la découverte professionnelle fournit une série d'observations qui sont autant de documents pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie, disciplines fondées sur la sélection, la critique, l'analyse et l'interprétation de sources d'origine diversifiée. On peut attendre de cet apport original de documents une évolution positive des représentations que les élèves ont de ces disciplines. La prise en compte de témoignages et de documents non livresques contribue à leur conférer une image d'ouverture sur le réel, une authenticité et, finalement, une plus grande légitimité intellectuelle. Celle-ci peut, à son tour, favoriser la prise en compte et l'étude des connaissances et méthodes propres à l'histoire et à la géographie.

4.4.3.4. En éducation civique

Cet enseignement participe fortement à la découverte professionnelle en incluant dans le programme l'exercice des droits économiques et sociaux : droit du travail, contrat, libertés collectives, droit syndical, droit d'association.

Un autre volet du programme est consacré aux débats sur la démocratie : par exemple la place et le rôle de l'État dans l'économie, la protection sociale, le service public, la décentralisation, l'expertise scientifique dans la gestion des déchets radioactifs, la protection de l'environnement.... On se doit donc de prendre en considération le rôle du citoyen dans sa vie professionnelle et dans sa vie sociale.

La défense et la paix avec pour sous-thèmes la défense nationale, la sécurité collective et la paix ainsi que la solidarité et la coopération internationale, sont autant de sujets qui peuvent être abordés en lien avec la découverte professionnelle. Celle-ci peut fournir des supports concrets qui donnent des informations, suscitent interrogations et débats : offres d'emplois, engagement...

Ces thèmes sous-tendent une formation à l'information, à l'analyse de documents, à la compréhension des débats enfin à l'argumentation, compétences qui peuvent être exercées dans le cadre de tous les enseignements.

4.4.3.5 En langues vivantes

Un exemple de séquence et de grilles d'application sur le site Eduscol

4.4.3.6 En technologie

- L'apport de la technologie à la découverte professionnelle :

En classe de troisième, l'élève possède une culture technologique, acquise lors des deux premiers cycles, lui permettant d'appréhender le cycle de vie d'un produit ou service, son

contexte d'usage socio-économique, les processus et procédés utilisés dans son élaboration et l'organisation correspondante de l'entreprise.

Les connaissances et compétences acquises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication trouvent naturellement leur réinvestissement dans les activités de recherche d'informations et de production de supports de communication relatifs aux activités de découverte professionnelle.

- L'apport de la découverte professionnelle à la technologie :

La découverte professionnelle contribue efficacement :

- au positionnement dans leur contexte des connaissances relatives aux produits, processus et procédés, acquises en entreprise,
- à l'enrichissement des connaissances relatives à l'organisation de l'entreprise,
- à la mise en relation des connaissances technologiques avec les métiers,
- à la définition d'un projet de parcours de formation pour les élèves intéressés par une poursuite d'étude dans la voie technologique ou professionnelle.

4.4.3.7. En éducation physique et sportive (EPS) (voir annexe sur le site Eduscol)

La diversité des expériences motrices rendue possible par la pratique des différentes activités physiques, sportives et artistiques (APSA, support de l'EPS) permet de s'adapter à des contextes variés. Dans un souci de cohérence, l'enseignant fait des choix à partir du projet pédagogique EPS en réponse aux caractéristiques des environnements professionnels abordés.

Les démarches engagées et les compétences développées dans les apprentissages en EPS permettent de sensibiliser les élèves à des exigences portées par le monde professionnel : s'assumer, être capable de soutenir un effort, prélever des informations pertinentes pour agir, exercer des responsabilités...

5 - L'ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

5.1 Le DÉROULEMENT de la CLASSE

5.1.1 Répartition horaire

Le projet pédagogique de la classe de découverte professionnelle définit l'emploi du temps hebdomadaire et l'organisation annuelle.

Les périodes de stage en entreprise ou dans un autre établissement scolaire (LP, LGT...) sont programmées en fonction des besoins des élèves, des contraintes des établissements d'accueil et des ressources locales. Le temps total passé en entreprise(s) ne doit pas excéder trois semaines.

5.1.2 Stages de découverte professionnelle

Tableau de synthèse des modalités d'accueil en milieu professionnel en annexe.

5.1.2.1 Les stages en entreprise

L'accueil des élèves en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du décret n° 2003-812 (BO n° 34 du 18 septembre 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans) en ce qui concerne en particulier les stages d'initiation.

Les lieux de stage sont choisis en cohérence avec le projet pédagogique de la classe et les centres d'intérêt de l'élève.

Le stage est formalisé par une convention adoptée par le conseil d'administration de l'Établissement scolaire comportant une annexe pédagogique qui précise les activités de découverte ou d'exploration à conduire par l'élève dans une zone d'activité clairement identifiée. La convention précise la durée de la période, les lieux et espaces autorisés, les conditions d'assurance mais aussi les objectifs assignés à l'entreprise pour participer à la formation de l'élève.

Un document de liaison, contenant le texte de la convention, permet l'identification du parcours de l'élève pendant cette période en entreprise.

L'équipe pédagogique assure la préparation du stage par une visite préalable de l'entreprise d'accueil, l'exploitation et l'évaluation des activités des élèves.

5.1.2.2 Le statut des élèves en entreprise

Durant les stages, les élèves restent sous statut scolaire, et relèvent de la responsabilité du chef d'établissement. L'entreprise d'accueil désigne un tuteur chargé du suivi de l'élève.

5.1.2.3 La couverture accidents du travail

Les élèves bénéficient de la législation relative au régime de protection des accidents du travail définie dans les articles D412-6 et L412-8-2 du Code de la Sécurité Sociale.

5.1.2.4 Les activités en milieu professionnel

L'élève observe, explore, réalise des tâches en lien avec la découverte du champ professionnel visé. Celles-ci sont inscrites dans l'annexe pédagogique. L'élève n'est pas autorisé à intervenir dans des zones où l'activité de l'entreprise est susceptible d'engendrer une situation de danger préjudiciable à sa sécurité, sa santé et son développement. Il ne peut pas effectuer les travaux interdits aux jeunes travailleurs tels qu'ils sont définis par le code du travail et ne peut pas accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est interdit par les articles R234-11 à R234-21 du Code du Travail.

5.1.2.5 Les horaires de travail en entreprise

Le temps de présence en entreprise ne peut pas **excéder 8 heures par jour (cf. art. L212-13 du Code du Travail, modifié par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004)**. Le travail de nuit entre 20 heures et 6 heures est exclu. Aucune dérogation ne peut être accordée.

La durée hebdomadaire de travail ne peut dépasser 35 heures par semaine.

Les élèves bénéficient d'un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 2 jours consécutifs comprenant le dimanche (sauf en cas de dérogation légale).

5.1.2.6 Le cadre de l'alternance dans un autre établissement de formation (LP, LGT, CFA...)

Il peut s'avérer pertinent d'organiser une période de découverte d'autres champs professionnels dans un établissement d'enseignement autre que celui dans lequel est affecté l'élève. Sa durée ne doit pas excéder une semaine. Une convention entre les établissements concernés est alors établie.

5.2 Le FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

5.2.1 **Équipe pédagogique et éducative de la classe**

L'équipe est composée des enseignants, du professeur-documentaliste, du conseiller d'orientation psychologue, du conseiller principal d'éducation, du chef des travaux en lycée professionnel. Ils assurent, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'élaboration, la conduite du projet pédagogique de la classe, le suivi et l'évaluation des élèves.

Le chef d'établissement s'attache à faciliter la concertation entre les membres de cette équipe.

5.2.2 **Partenariats**

L'équipe pédagogique peut faire appel, pour des interventions ponctuelles :

- aux partenaires institutionnels (chambres consulaires, organisations professionnelles, administrations, collectivités territoriales),

- aux associations locales,
- aux conseillers de l'enseignement technologique,
- à des professionnels,
- à des associations de parents d'élèves et d'anciens élèves...

L'établissement peut construire des démarches partenariales qui s'inscrivent dans la durée avec les mêmes acteurs (accueil d'élèves sur site...). Elles peuvent alors utilement se traduire par des conventions.

5.3 LOCAUX et ÉQUIPEMENTS

L'objectif recherché : aider les jeunes à réussir leur parcours et à construire leur projet suppose leur intégration au sein de l'établissement et une mise à disposition de l'ensemble des ressources pédagogiques et éducatives qu'il comporte. En conséquence, la mise en œuvre de la découverte professionnelle ne nécessite ni locaux ni équipements spécifiques.

6 - Le SUIVI des ÉLÈVES

6.1 L'ACCUEIL et l'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe éducative prend en compte les motivations des élèves, valorise leurs réussites, les aide à résoudre leurs éventuelles difficultés. Les parents sont informés le plus régulièrement possible des réussites et de l'avancement du projet de leur enfant.

6.1.1 L'accueil

L'équipe éducative participe à l'accueil des élèves auquel les parents sont associés, phase essentielle dont la qualité conditionne la cohésion du groupe classe. Elle veille à :

- préciser les objectifs et les modalités pédagogiques spécifiques à la classe de 3^{ème} module de découverte professionnelle 6 h ;
- expliciter le projet pédagogique global ;
- présenter les différents intervenants et leur rôle (enseignants dont le(s) professeur(s) référent(s), conseiller d'orientation psychologue, conseiller principal d'éducation...) ;
- permettre aux élèves de se familiariser avec leur nouvel environnement scolaire.

6.1.2 L'accompagnement

Le suivi des activités de réalisation est facilité par l'identification d'un professeur référent ainsi que d'un professionnel tuteur de l'élève quand celui-ci est accueilli en entreprise, comme le prévoit le décret relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans (BO n° 34 du 18 septembre 2003).

Un livret individuel de suivi, dont le contenu est proposé ci-dessous, permet d'établir un lien entre les différents acteurs de la formation de l'élève. Il constitue par ailleurs un outil dans la construction de son projet d'orientation.

Les caractéristiques du public auquel s'adresse la classe de découverte professionnelle rendent indispensables l'organisation de séances régulières de bilan personnel pour :

- conduire l'élève à exprimer ses centres d'intérêt et les mettre en relation avec ses points forts et ses difficultés ;
- l'aider à mettre en perspective les activités dont il bénéficie avec son projet personnel ;
- l'épauler dans la réalisation de ces activités.

Le regard porté sur eux par l'équipe éducative traduit, à la fois, des attentes exigeantes et une prise en compte attentive de leurs aspirations.

Le stage en entreprise offre un champ d'expérimentation concrète de la vie « active ». Le professionnel tuteur peut apporter un éclairage nouveau sur le travail de l'élève. Il est éventuellement en mesure de déceler chez l'élève des compétences, des habiletés non repérées jusqu'à présent dans le contexte scolaire, et susceptibles de le valoriser.

Le stage fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique. Il est exploité à travers, notamment, des écrits, des exposés, des échanges en classe. Il s'agit de conduire l'élève à clarifier, à restituer et à exploiter l'expérience vécue en entreprise. Ainsi, le stage en entreprise doit-il permettre à l'élève :

- de confirmer, de faire évoluer voire de reformuler son projet personnel initial,
- d'élargir le champ des choix de formations possibles,

- d'établir un lien entre les disciplines d'enseignement général et les compétences nécessaires pour aborder sa formation future et, à terme, son insertion sociale et professionnelle.

Des phases d'individualisation doivent compléter ces démarches d'accompagnement. Le choix d'une formation professionnelle touche directement à l'identité de l'élève. Aussi faut-il adapter l'information fournie à chaque élève au cours d'entretiens individuels. Il convient de l'aider dans sa réflexion personnelle, dans l'analyse de ses représentations, dans la mise en cohérence des données dont il dispose sur lui-même, sur le monde professionnel, sur le système de formation et lui permettre d'en faire la synthèse en vue de formuler des choix éclairés. Le conseiller d'orientation psychologue, compte tenu de ses compétences spécifiques, est appelé tout naturellement à réaliser ce travail de médiation et de conseil.

6.2 L'ÉVALUATION

La découverte professionnelle donne lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats sont pris en compte au titre du diplôme national du brevet. La formation doit en conséquence être ponctuée de moments d'évaluation permettant d'apprécier le degré d'acquisition par les élèves des compétences visées. L'évaluation est individuelle et mesure la capacité de l'élève à témoigner de sa maîtrise des compétences acquises, notamment dans les activités de réalisations qui lui sont proposées. L'évaluation, portant sur les compétences, tient également compte de l'assiduité, de la curiosité, de l'initiative, de l'implication, de l'esprit critique, du degré d'autonomie et de la capacité à travailler en équipe dont l'élève aura fait preuve.

Afin de l'associer à cette démarche d'évaluation, l'élève tient un carnet de bord personnel participant du « portfolio » défini ci-dessous, relatant, séquence par séquence, les activités réalisées, les démarches et méthodes mises en œuvre, les résultats obtenus et les solutions éventuelles adoptées.

La fiche d'évaluation du stage en entreprise associe le jeune, le tuteur et l'enseignant référent dans le repérage de ses compétences.

6.2.1 Comment évaluer les compétences ?

L'équipe pédagogique évalue collectivement les compétences acquises par les élèves tout au long du parcours de formation.

L'évaluation prend en compte le contexte dans lequel l'élève a eu à mobiliser ou à développer ses compétences notamment :

- l'environnement, le lieu, les personnes rencontrées, les moyens et ressources matérielles mis à disposition,
- le moment de la formation (activités de préparation ou d'exploitation),
- les consignes,
- les ressources et les données fournies à l'élève.

6.2.2 L'évaluation s'appuie sur des activités pratiquées tout au long du parcours de formation

De même que l'acquisition et le développement des compétences visées par le module s'effectuent graduellement à l'occasion des différentes activités, leur évaluation doit reposer sur les différentes traces de ces activités regroupées selon les quatre entrées définies.

Celles-ci sont répertoriées, avec les productions et les documents émanant des mises en commun et synthèses, dans le portfolio proposé ci-dessous.

6.2.3 Un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes à l'évaluation duquel participe collectivement l'équipe éducative

L'écriture des compétences en termes de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes, qui sont à la fois générales et liées à la découverte professionnelle, implique, au moment de leur évaluation, tous les acteurs ayant participé à la construction des compétences (équipe pédagogique, éducative, mais aussi tuteurs en entreprise et/ou professeurs référents en établissement scolaire).

6.2.4 Un portfolio pour structurer l'enseignement et servir de support à l'évaluation des compétences

Ce « portfolio », qui nourrit tout au long de la formation des éléments associés aux quatre axes de formation, permet de :

- structurer l'enseignement notamment au regard de l'élève et de sa famille,
- dialoguer avec les partenaires et multiples acteurs de la découverte professionnelle,
- servir de support à l'évaluation de l'élève.

Ce portfolio peut également contenir le planning des activités de l'année ainsi que les noms des divers intervenants.

Il constitue aussi :

- un espace de dialogue avec les familles,
- un outil de suivi de l'élève en matière de projet de poursuite de formation (*il convient de souligner que ce projet ne peut donner lieu en lui-même à évaluation*).

Un portfolio qui regroupe les productions, les traces des activités et des synthèses selon les 4 entrées définies

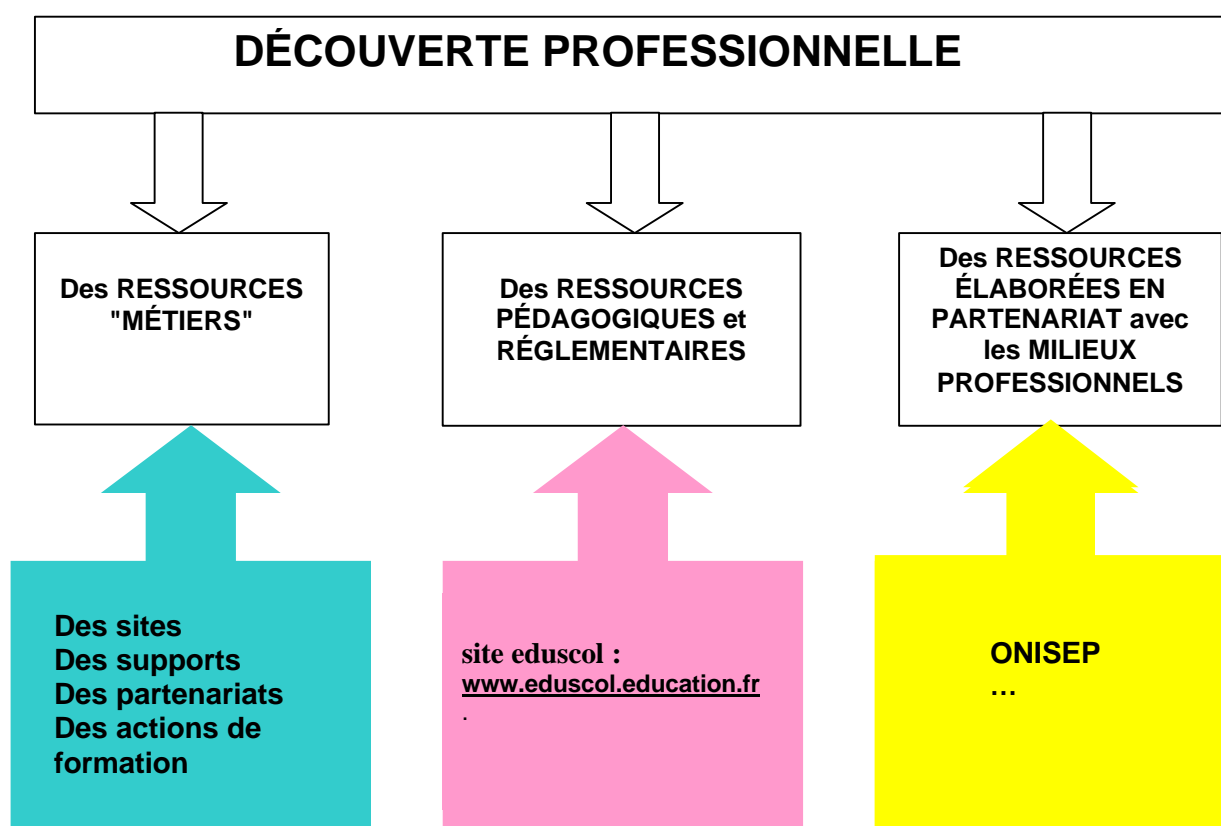


6.2.5 L'évaluation donne lieu à une note globale prise en compte au titre du Diplôme National du Brevet

L'équipe pédagogique délivre en fin d'année, après concertation avec les différents intervenants et sur la base du « portfolio », une note globale pour le module de découverte professionnelle.

7 - Les RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

L'équipe pédagogique peut s'appuyer sur diverses ressources disponibles. On trouve ci-dessous une liste de quelques sites permettant d'identifier des métiers, des familles, des champs mais aussi des formations professionnelles.



Sites pour poursuivre la réflexion sur les champs professionnels :

- Pour élaborer des fiches métiers, pour identifier des familles professionnelles, les activités caractéristiques du métier, les compétences requises... : voir le site de l'ANPE (<http://www.anpe.fr>).
- Pour s'informer sur les métiers (fiches et clips métiers), identifier des formations professionnelles par niveau et par établissement (atlas des formations) : voir le site de l'ONISEP (<http://www.onisep.fr>).
- Pour consulter la base des diplômes de l'enseignement professionnel (programmes, référentiels, documents d'accompagnement...) et la base vidéo : voir le site du CNDP (<http://www.cndp.fr>).
- Pour obtenir des compléments d'information sur ce sujet, consulter le site : **<http://www.eduscol.education.fr>**.

8. Les ANNEXES

Les documents annexés sont destinés à éclairer les paragraphes 4.3, 4.4 et 5.1 du document ci-dessus.)

4.3 Une acquisition progressive de compétences

- 4.3.1. à 4.3.4 : 4 fiches-méthode "Comment développer les compétences" ?

5.1 Organisation des enseignements

- 5.1.2 Stages de découverte professionnelle : tableau de synthèse de la réglementation

Comment développer les compétences ?

Exemples de contexte	Entrée "Participation à la réalisation de biens ou de services"	Exemples de résultats attendus
<p>Une opération à conduire en Lycée Professionnel participant de la réalisation d'un produit ou service et/ou</p> <p>La participation ponctuelle à un PPCP ou à des activités dans la préparation d'un professionnel</p> <p>La participation à des activités auprès d'un professionnel dans le cadre d'un stage d'initiation (dans le respect de la réglementation en vigueur)...</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Une production limitée et conforme aux consignes • Une description des étapes du processus • Un compte rendu de l'activité mettant en évidence le vécu de l'activité • Le respect des consignes et des règles de sécurité
Les CONNAISSANCES		
<ul style="list-style-type: none"> • Des connaissances générales à contextualiser en fonction de la réalisation • Le processus de production d'un bien ou d'un service • Les procédés de réalisation • La notion de qualité et de conformité • La communication en milieu professionnel • L'hygiène la sécurité et l'ergonomie... 		
Les APTITUDES		
L'élève est, par exemple, capable de...		
<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et prendre en compte les contraintes et exigences de l'activité professionnelle, • Respecter des procédures de production ; situer les principales étapes de la production dans un processus, • Prendre en compte quelques procédures liées au contrôle de la qualité du travail, • Mettre en œuvre quelques règles d'organisation du poste de travail, • Décoder des documents techniques, • Identifier les risques et appliquer les consignes de sécurité, • Repérer des sources d'information et de conseil (documentation, tuteur, équipe de travail...), • Réaliser un compte rendu, • Exposer et justifier des choix, • Répondre aux consignes, • S'approprier et utiliser des méthodes de travail, dont certaines en équipe, • Se situer par rapport à la réalisation d'une tâche et identifier sa responsabilité, • Identifier ses réussites, • Repérer et exprimer les difficultés rencontrées, énoncer des pistes pour les surmonter... 		
Les ATTITUDES		
<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans l'activité proposée, • Faire preuve d'initiative et de réactivité, • S'insérer dans une équipe et développer des collaborations, • Être attentif, • Faire preuve de responsabilité, • Questionner et faire preuve d'esprit critique, • Savoir se présenter, faire preuve de ponctualité... 		

Comment développer les compétences ?

Exemples de contexte	Entrée	Exemples de résultats attendus
<p>Une visite d'entreprise et des interviews de professionnels et/ou</p> <p>Des entretiens avec des élèves en formation en LP et/ou</p> <p>Des recherches documentaires</p> <p>L'exploration multimédia et/ou</p> <p>La participation à une activité professionnelle caractéristique d'une famille de métiers</p>	<p>"Découverte et exploration des activités professionnelles"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une description : <ul style="list-style-type: none"> - de l'environnement physique, social et humain d'un métier, - des activités, - des autres acteurs et des relations fonctionnelles, - des différents parcours professionnels et de formation. • Une analyse • Une présentation ou une restitution
Les CONNAISSANCES		
<ul style="list-style-type: none"> • des secteurs d'activités et quelques métiers qui les composent, • les conditions d'accès, • les tâches et les activités constitutives d'un métier observé, • les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers, • les différents acteurs intervenant dans un espace donné, • l'environnement d'un métier, • le vocabulaire, scientifique et technique, spécifique à un secteur d'activité ou à un métier en français et en langue étrangère, • les différents formes et types de phrases, • les différents types de discours (narratif, descriptif, argumentatif, explicatif), • des registres de langue... 		
Les APTITUDES		
L'élève est capable, par exemple, de...		
<ul style="list-style-type: none"> • distinguer des secteurs d'activités et citer quelques métiers qui les composent (A1), • repérer les conditions d'accès à l'emploi (A2), • citer des tâches et des activités constitutives d'un métier observé (A3), • identifier les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers (A4), • identifier les différents acteurs intervenant dans un espace donné (A5), • décrire l'environnement d'un métier (A6), <p>et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparer un entretien, prendre rendez-vous, utiliser un registre de langue adéquat, se présenter, • rendre compte par écrit/oral, • repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes), • collecter des informations, utiliser les TICE, • lire des documents de nature variée sur différents supports, • appliquer quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique), • s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête, • classer les données recueillies, • réaliser un compte rendu, • exposer et justifier des choix... 		
Les ATTITUDES		
<ul style="list-style-type: none"> • être un observateur actif, être à l'écoute, • être attentif et répondre aux consignes données, • faire preuve de curiosité, • s'impliquer dans son travail, • s'adapter à un interlocuteur, • respecter les règles de civilité... 		

Comment développer les compétences ?

Exemples de contexte	Entrée	Exemples de résultats attendus
<p>Une visite d'entreprise et des interviews de professionnels et/ou</p> <p>Des entretiens avec des élèves en formation en LP</p> <p>Des recherches sur les entreprises</p> <p>L'exploitation de supports multimédias</p> <p style="background-color: yellow; padding: 2px;"><i>A contextualiser en fonction des conditions locales</i></p>	<p>"Découverte des organisations"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une description : <ul style="list-style-type: none"> - de l'environnement local, - du contexte de localisation des entreprises, - du nombre de salariés, - de quelques postes de travail et du rôle des personnes rencontrées dans l'entreprise, - des partenaires de l'entreprise, - des contraintes de chaque type d'organisation, - d'un organigramme de la société • Une présentation des emplois et des besoins de recrutement
Les CONNAISSANCES		
<ul style="list-style-type: none"> • les caractéristiques des organisations • les types d'activités : production de biens et de services • l'environnement local • les acteurs des organisations • les partenaires des organisations • le contexte économique et social local, régional, national et mondial, <p>et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des notions économiques, juridiques et géographiques et le vocabulaire spécifique, • les outils de la statistique... 		
Les APTITUDES		
L'élève est par exemple capable de ...		
<ul style="list-style-type: none"> • repérer des entreprises locales et indiquer leurs caractéristiques (B1), • repérer leurs principaux types d'activités : production de biens et de services (B2), • analyser quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local (B3), • citer les partenaires et les acteurs d'une organisation locale et définir leur rôle (clients, fournisseurs, dirigeants, salariés) (B4), <p>et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser les réseaux informatiques pour s'informer, • décrire et analyser une situation (économique, commerciale...), • classer et exploiter les données recueillies, • lire des tableaux, des graphiques, des données chiffrées, • préparer un entretien, • rendre compte par écrit/oral, • repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes), • appliquer quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique), • s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête... 		
Les ATTITUDES		
<ul style="list-style-type: none"> • être organisé dans ses recherches, • faire preuve de curiosité, • respecter la confidentialité des informations... 		

Comment développer les compétences ?

Exemples de contexte	Entrée	Exemples de résultats attendus
<p>Consultation de la documentation mise à disposition par l'ONISEP, par les chambres consulaires, par les branches professionnelles..., Repérage des différents organ... s, aux forma... Visite... n, Rencontre de jeunes en formation, Rencontre de professionnels, d'anciens élèves, de conseillers de l'enseignement technologique...</p> <p>A contextualiser en fonction des conditions locales</p>	<p>"Découverte des lieux et des modalités de formation"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire, une description ou une comparaison... : <ul style="list-style-type: none"> - des lieux de formation, - des diplômes, - des passerelles d'une voie à une autre, - des contenus d'enseignement et des modalités d'enseignement, - des modalités d'examen, - des compétences attendues et de leur niveau d'exigence.
Les CONNAISSANCES		
<ul style="list-style-type: none"> • les lieux de formation (LP, CFA...), • la durée des formations, • les diplômes (CAP, BEP, Bac pro, BTS, MC, BP, BT...), • les passerelles d'une voie à une autre, • les contenus de formation, • les modalités de formation, • les modalités de validation et de certification, • les compétences attendues et leur niveau d'exigence, <p>et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la signification de certains sigles (ONISEP, CAP, CFA, CCF, TICE, PFE...). 		
Les APTITUDES		
L'élève est, par exemple, capable de...		
<ul style="list-style-type: none"> • identifier des lieux et des voies de formation, en relation avec un cursus de formation et un parcours professionnel (C1), • identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications (C2), • repérer les principaux organismes liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (Chambres consulaires, CIO, Mission locale pour l'emploi des jeunes, ONISEP) (C3), <p>et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • construire progressivement son projet personnel et professionnel, • connaître ses pôles d'intérêt, ses motivations, • s'autoévaluer et mettre en relation ses intérêts, ses atouts et les formations envisagées, • repérer des sources d'information et de conseil, • confronter plusieurs sources pour s'assurer de la pertinence d'une information, • s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête, • classer les données recueillies, • réaliser un compte rendu, • exposer et justifier des choix, • utiliser des réseaux informatiques, • tenir compte des résultats des bilans, des évaluations... 		
Les ATTITUDES		
<ul style="list-style-type: none"> • se projeter dans un avenir proche, • avoir une image positive de soi... 		

5.1 Organisation des enseignements

5.1.2 Stages de découverte professionnelle : tableau de synthèse de la réglementation

Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans

Visites d'information	Séquences d'observation	Stages d'initiation	Stage d'application	Période de formation en milieu professionnel ou PFE
Écoles, collèges et lycées	Collèges et lycées	Collèges et LP	Collèges et SEGPA	LP et SEGPA
Élèves tous niveaux et tous âges	A partir des deux dernières années de la scolarité obligatoire (élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème})	Élèves de CLIPA, CPA de CFA, dispositif relais mode alternance, des dispositifs en alternance (4 ^{ème} et 3 ^{ème}), de l'option Découverte professionnelle en 3 ^{ème} (3 h et 6 h)	Élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} SEGPA et EREA, de 3 ^{ème} d'insertion, de 3 ^{ème} en dispositif relais de CLIPA (à partir de 15 ans) de CPA en CFA (à partir de 15 ans)	Élèves de CAP, BEP et Bac professionnel, de formation qualifiante des SEGPA et EREA
Découverte de l'environnement technologique, économique et professionnel dans le cadre de l'éducation à l'orientation	Sensibilisation à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement et dans le cadre de l'éducation à l'orientation	Découverte des différents milieux professionnels pour définir un projet de formation, dans le cadre d'un programme d'enseignement comportant une initiation aux activités professionnelles	Articulation des acquis dans l'établissement scolaire avec les langages techniques et pratiques du monde professionnel, dans le cadre d'une formation préparatoire à une formation technologique ou professionnelle	Formation conduisant à un diplôme technologique ou professionnel
tous âges toutes classes	4 ^{ème} et 3 ^{ème} de collège Tous élèves des lycées	14 ans minimum	14 ans minimum 15 ans minimum	14 ans minimum
deux jours consécutifs maximum	une semaine maximum			
convention type annexe 1	convention type annexe 2	convention type annexe 3	convention type annexe 4	convention type annexe 5
Régime général de la sécurité sociale Art. L 911.4 du Code de l'Éducation		Protection régime des AT Art. D412-6 et 8 (2a et b) du Code de la Sécurité Sociale		
Ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs (art R234-11 à R 234-21 du code du travail), ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail (art R234-11 à R 234-21 du code du travail)	Peuvent, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel, participer à des activités, essais ou démonstrations, sans toutefois accéder à quelque machine, produit ou appareil de production que ce soit, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail	Peuvent effectuer des activités pratiques variées et, sous surveillance, des travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail mais ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par le Code du travail	Peuvent procéder à des manœuvres ou manipulations sur des machines, produits ou appareils de production nécessaires à leur formation mais ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par le Code du travail	Peuvent, dans le cadre de leur formation, être autorisés, dans les conditions prévues à l'art. R.234-22 du Code du travail, à utiliser les machines ou appareils de production et effectuer les travaux interdits aux mineurs mais ne peuvent y accéder seuls.
pas de visite médicale			visite médicale – Art. R 234.22 du Code du Travail	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les écoles, se référer à l'organisation des sorties scolaires (BO hors série n° 7 du 23/09/1999). • Le chef d'établissement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer en entreprise ou en dehors, sur le trajet (Circulaire 99-136 du 21/09/99). • Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend des dispositions pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle peut être engagée (Art 1384 du Code Civil). 				

Réf. : décret n° 2003-812 du 26 août 2003 et circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 (BO n° 34 du 18 septembre 2003 et RLR 523-3a)

Ces documents (dont les 5 modèles de convention) sont accessibles sur le site du ministère de l'éducation à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/index.php> à la rubrique BO.

Photos en couverture

